

Le siège dans tous ses Etats



Pour ou contre le siège du Parlement européen de Strasbourg ?

Les arguments historiques, institutionnels,
politiques, financiers et environnementaux
passés au crible.



Rapport réalisé par
L'Association Européenne
des Jeunes Entrepreneurs

Sous la direction de Pierre LOEB
Février 2012



**Le rapport « Le siège dans tous ses Etats » a été
réalisé entre mai 2011 et février 2012 par
L'Association Européenne des Jeunes
Entrepreneurs
sous la direction de Pierre LOEB**

Traductions : remerciements à

BADIOLA MATEOS Andrea

CANNAMELA Alexandra

KARST Jean-Loup

PLEYER Severin

SHE Liane

L'AEJE tient chaleureusement à remercier chacune des personnes ayant permis la réalisation de cette enquête, ainsi que la rédaction et l'impression de ce présent rapport, avec un remerciement tout particulier à PChR.

Aucune reproduction, publication ou mise en ligne n'est autorisée sans l'accord préalable de l'Association européenne des Jeunes entrepreneurs.

Contact : Pierre LOEB - loeb.internationalconsulting@gmail.com

aeje.eu@gmail.com

www.jeunes-entrepreneurs.eu

AVANT-PROPOS

Pourquoi un rapport sur la question du siège du Parlement européen ?

L'Association européenne des jeunes entrepreneurs (AEJE) est résolument pro-européenne, c'est-à-dire favorable à la construction d'une Union forte, intégrée et solidaire, apte à faire face aux défis internes et mondiaux. Initialement, en créant cette association en juin 2010, nous nous sommes fixé pour objectif d'œuvrer en faveur des jeunes entrepreneurs à la fois en engageant des programmes concrets (aide et accompagnement de projets) et en examinant les possibilités d'améliorations de leur statut au niveau européen, en coopération avec les institutions européennes.

Parallèlement l'AEJE s'est intéressée à la question du siège du Parlement européen suite à la publication, en février 2011, d'un rapport, sous la direction d'un député européen britannique, qui a pour objectif de démontrer, par tous les moyens, l'urgence et la nécessité de modifier les traités européens pour permettre de déplacer le siège du Parlement européen de Strasbourg à Bruxelles, avec des arguments pour le moins contestables. La publication de ce rapport des opposants à Strasbourg a été relayée par une forte campagne de communication, révélant l'existence d'un puissant groupe d'influence manifestement doté de moyens importants, et qui a reçu le soutien public d'un chef de gouvernement européen.

Nous nous sommes étonnés de constater que quelques députés européens consacrent une partie de leurs activités à la question du siège de leur assemblée pour contester la place de Strasbourg. Est-ce justifié et pertinent face aux défis européens et mondiaux particulièrement urgents à relever aujourd'hui ?

Nous avons constaté, à l'occasion de nos contacts fréquents au Parlement européen, que l'approche partisane des opposants à Strasbourg ne reflète pas le sentiment général. Nombre de nos interlocuteurs, parlementaires, assistants ou fonctionnaires, ont fait état de leurs attentes à l'égard d'une analyse contradictoire, fondée sur des données objectives et incontestables.

Tel est l'objet de ce rapport.

L'AEJE, avec des moyens beaucoup plus modestes (équipe composée uniquement de bénévoles), a voulu mener une enquête objective sur les justifications de ce combat, sur la fiabilité des arguments exprimés et sur les moyens d'y répondre. Pour se faire, elle s'est attachée à suivre une méthodologie scrupuleuse permettant de recueillir des informations vérifiées et incontestables.

Pierre Loeb et Jean-Loup Karst,

Co-Présidents de l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs

PRESENTATION

La localisation à Strasbourg du siège du Parlement européen fait l'objet depuis plusieurs années d'un débat initié par les promoteurs de son transfert à Bruxelles. En réaction, les défenseurs de Strasbourg plaident pour le respect des traités, voire pour un regroupement de l'ensemble des services du Parlement à Strasbourg.

En se plaçant résolument au-dessus de ce débat, forte de son indépendance, de sa détermination et de son bénévolat, l'Association européenne des jeunes entrepreneurs (AEJE) a estimé que le sujet méritait un examen approfondi et objectif. Le présent rapport est le fruit d'une enquête menée auprès des acteurs concernés et d'une recherche d'informations objectives, qui l'ont conduite à passer au crible l'ensemble des arguments présentés et d'en mesurer le bien-fondé.

L'AEJE a constaté que même les opposants à Strasbourg ne contestent pas le rôle et la place de cette ville dans l'histoire de la construction européenne. Ville de symboles, Strasbourg est devenue la capitale parlementaire de l'Europe, en accueillant depuis 1949 l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe puis, dès 1952, l'Assemblée parlementaire de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, préfiguration du Parlement européen d'aujourd'hui. Ainsi les traités européens actuels ne créent pas artificiellement ce statut de capitale parlementaire européenne, ils ne font que le confirmer.

L'AEJE fait le constat à la fois de faiblesses et de lacunes, qui justifient certaines des critiques, mais aussi de nombreuses contre-vérités émises à l'encontre du siège du Parlement de Strasbourg, motivées pour partie par une approche anti-européenne. Elle permet ainsi de rétablir la vérité des chiffres, notamment sur le coût financier et l'impact environnemental du siège de Strasbourg, réfutant les estimations tronquées, quatre fois supérieures à la réalité, des militants pro-Bruxelles.

Ce rapport conclut à la nécessité de respecter les traités existants qui prévoient la tri-localisation du Parlement européen à Strasbourg (siège), Bruxelles et Luxembourg, inspirés également par le principe de diversité géographique, qui est l'un des fondements de l'Union européenne, et auxquels sont attachés une grande majorité des acteurs concernés.

Au terme de cette étude, l'AEJE se prononce en faveur du maintien du siège à Strasbourg. Néanmoins, s'agissant des aspects pratiques, demeurent des reproches justifiés concernant les conditions et le confort de travail de l'ensemble des personnes qui viennent travailler à Strasbourg, en particulier les députés et leurs assistants parlementaires, mais aussi les personnels du Parlement, les journalistes et les experts européens.

Dans ce premier rapport, l'AEJE présente une série de recommandations pour remédier aux faiblesses de la situation actuelle, en termes d'accès et de transport à Strasbourg, d'accueil, d'hébergement et de conditions de travail. Ces remèdes relèvent directement de la responsabilité de la France, pays hôte, de la région Alsace, de la ville de Strasbourg et des partenaires économiques concernés, en étroite collaboration avec les services du Parlement européen.

L'AEJE entend assurer le suivi de ces recommandations, en liaison avec l'ensemble des partis prenantes et produire un nouveau rapport pour examiner les progrès accomplis.

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE ET RECOMMANDATIONS

1. Le siège du Parlement européen à Strasbourg tient sa **légitimité de l'histoire de l'Europe**. Symbole du passé douloureux de l'Europe, Strasbourg a acquis dès 1949 le statut de capitale parlementaire européenne, avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et, à partir de 1952, avec le siège des assemblées parlementaires successives, jusqu'au Parlement européen aujourd'hui. Les traités européens ne font que constater et confirmer cette légitimité.
2. Traité après traité, le Parlement européen a vu ses pouvoirs considérablement étendus et renforcés. A présent colégislateur sur la quasi-totalité des politiques de l'Union européenne, le Parlement exerce ses prérogatives en toute indépendance. **Toutes les grandes décisions politiques et institutionnelles ont été prises à Strasbourg**, où sont également reçues les personnalités étrangères invitées du Parlement. La localisation à Strasbourg de son siège n'a aucunement limité le renforcement des pouvoirs et de l'indépendance du Parlement européen.
3. La tri-localisation du Parlement européen, à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg, reflète le **principe de diversité géographique** des institutions de l'Union européenne.
4. **La mobilité géographique**, élément consubstantiel à l'idée européenne concerne l'ensemble des responsables politiques et des fonctionnaires nationaux ou européens. Pour les députés européens, cette mobilité est inhérente à leur fonction, partagée entre leur circonscription, la capitale de leur pays d'origine et les multiples lieux de réunions du Parlement européen. De plus, les députés européens font fréquemment le choix de se réunir en dehors des sites de Strasbourg ou de Bruxelles, à l'occasion des nombreuses réunions des Commissions, des groupes et des partis politiques du Parlement. Le rassemblement du Parlement européen sur un seul site n'aurait en conséquence que peu d'effets sur cette mobilité.
5. Les opposants à Strasbourg se réfèrent en permanence au rapport (« *A tale of two Cities* ») du député européen britannique M. McMillan-Scott, marqué par un manque flagrant d'objectivité. Ses arguments se révèlent être un **tissu de contre-vérités et d'informations tronquées, erronées ou approximatives**. Ainsi les deux principaux chiffres publiés, le coût annuel (entre 169 et 203 millions d'euros) et l'empreinte carbone du siège (19 000 tonnes de CO²), ne résistent pas à l'analyse. **L'AEJE démontre qu'elles sont quatre fois supérieures à la réalité**, sur la base de documents officiels récents du Parlement européen.

« A tale of two Cities »	« Le siège dans tous ses Etats » (doc PE)
--------------------------	---

Coût annuel (€)	169 / 203 millions	51,5 millions
Empreinte carbone	18 884 tonnes CO²	4 199 tonnes CO²

6. Les documents du Secrétariat général du Parlement européen annexés au présent rapport montrent que le coût annuel du siège de Strasbourg s'élève à 51,5 millions d'euros → soit 10 cents d'euros par citoyen et par an (2010).

7. Les mêmes documents permettent de fixer officiellement **l’empreinte carbone à 4 199 tonnes de CO² (2010)**.
8. Il est paradoxal de constater que certains députés contestent le siège de Strasbourg au motif des désagréments causés par le déplacement alors même qu’ils multiplient les **voyages en dehors des trois lieux de travail** pour des réunions de groupes politiques, de Commissions et de délégations (5 millions de kms parcourus en 2010, + 43% en quatre ans).
9. En terme de respect de l’environnement, **le siège de Strasbourg fait figure de pionnier par rapport aux autres implantations du Parlement européen**. Les émissions de CO² ont été **réduites de 57 % entre 2006 et 2010**, grâce aux mesures spécifiques prises dans le domaine de l’énergie (utilisation d’électricité 100% verte notamment) et dans le domaine des transports (recours au train plutôt qu’à l’avion pour les trajets Bruxelles-Strasbourg). Sur la même période, le Parlement européen dans son ensemble a réalisé une économie de 14 % de son empreinte carbone.

Les recommandations de l’AEJE

Recommandations générales :

1. **Le gouvernement français et les autorités locales doivent, en synergie, faire preuve d'une mobilisation politique forte et déterminée pour renforcer la vocation européenne et internationale de Strasbourg. Ils doivent également, ensemble, s'attacher à développer une politique de communication offensive et coordonnée pour expliquer et promouvoir leurs actions. Ceci afin d'envoyer des signaux clairs aux parlementaires et à l'ensemble des responsables politiques européens quant à leur attachement et à leur engagement autour du siège français des institutions européennes.**
2. **Sur le plan pratique, il est vivement recommandé de créer une fonction de « médiateur », intermédiaire entre le Parlement européen et les autorités françaises, qui serait chargé de relayer et prendre en compte les attentes, besoins et critiques des parlementaires, assistants et fonctionnaires.**

Recommandations concernant les accès

3. Relancer, y compris par la Commission européenne, le projet de ligne directe Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg (projet Eurocaprail).
4. Développer les liaisons TGV Bruxelles-Strasbourg via Roissy, sans changement.
5. Développer la complémentarité rail-air et faciliter l’accès ferroviaire afin de mettre Strasbourg à moins d’une heure de l’un des aéroports européens proches, en priorité la desserte entre l’aéroport de Bâle-Mulhouse et Strasbourg.
6. Etudier et faciliter les possibilités de mise en place d’avions-taxis en fonction des dessertes existantes et créer sur les lignes régulières des escales à Strasbourg pendant les sessions.

7. Aligner la fiscalité pesant sur l'aéroport de Strasbourg sur celle des aéroports environnants
8. Faire venir de façon durable une compagnie *low cost* à Strasbourg.
9. Réfléchir aux moyens d'améliorer les relations avec quelques hubs.

Recommandations concernant les transports intra-muros

10. Réaliser la liaison directe, sans transfert, par tram entre la Gare centrale et le Parlement européen, sur le réseau existant.
11. Créer un billet spécifique « Pass Parlement européen » valable pendant la durée de chaque session plénière.
12. Convoquer une table ronde entre les autorités et les professionnels pour améliorer le service de taxis pendant les sessions plénières, en traitant les problèmes quantitatifs et qualitatifs.

Recommandations concernant l'hébergement

13. Organiser une série de tables-rondes avec les différentes parties concernées (autorités, responsables d'établissements hôteliers, administration du Parlement européen et les différentes catégories de clients fréquentant Strasbourg pendant les sessions plénières) pour identifier les difficultés rencontrées de part et d'autre et rechercher les solutions appropriées.
14. Concrétiser le projet de la ville de Strasbourg de créer une « Charte de qualité hôtelière » pour promouvoir un service adapté en termes de capacités, d'accueil et de tarifs.
15. Créer un « Label Parlement européen » avec les différents acteurs impliqués pour les établissements qui signeraient et respecteraient cette Charte, ainsi qu'un site Internet référençant toutes les offres.

Recommandations concernant les conditions de travail

16. Maintenir le haut niveau de sécurité à Strasbourg, bien supérieur à celui constaté à Bruxelles.
17. Favoriser la politique d'extension immobilière pour répondre aux besoins des députés et assistants, comme cela a été fait en décembre 2011 avec l'acquisition du bâtiment B du Conseil de l'Europe.
18. Adopter une politique de dématérialisation des documents et de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour réduire les moyens mis en œuvre pour le transport des documents entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.
19. Permettre aux parlementaires d'inviter les groupes de visiteurs à Strasbourg à tout moment et dans les mêmes conditions qu'à Bruxelles (registre de défraiement).

Recommandations concernant l'accueil des parlementaires

- 20.** Conclure une convention entre la ville de Strasbourg et le Parlement européen pour développer les partenariats existants et les actions conjointes, pour améliorer les informations à la disposition des parlementaires et autres visiteurs se rendant à Strasbourg. Mettre en place un réseau d'informations servant l'ensemble des parlementaires, assistants et fonctionnaires présentant toutes les offres de manifestations et d'activités culturelles, artistiques et sociales se déroulant pendant les sessions plénières, avec des partenaires tels que l'office de tourisme, la Région Alsace, et les différents acteurs privés avec la mise en place d'un site Internet dédié.
- 21.** Favoriser et systématiser les échanges et rencontres entre les autorités locales et les parlementaires.
- 22.** Concrétiser le projet de création d'un « Lieu d'Europe » destiné aux citoyens et notamment aux groupes de visiteurs invités par les parlementaires.

« Le Siège dans tous ses Etats »

SOMMAIRE

<u>1. Historique et état du débat</u>	11
<u>1.1 Historique</u>	11
• Pourquoi le siège du Parlement Européen est-il à Strasbourg ?	11
• Que disent les Traités ?	11
• Pourquoi tous les services du Parlement européen ne sont-ils pas regroupés sur un seul site ?	12
• Pourquoi le Parlement européen n'a-t-il pas la prérogative de décider du lieu de son siège ?	12
1.2 Etat du débat	14
• Les partisans d'un siège unique à Bruxelles	14
• Les partisans d'un regroupement à Strasbourg	15
<u>2. Les résultats de l'enquête de l'AEJE</u>	17
2.1 Quel crédit apporter au rapport « A tale of two cities » ?	18
2.2 Combien coûte le siège de Strasbourg ?	19
2.2.1 Selon les opposants à Strasbourg	20
2.2.2 Selon l'AEJE (documents officiels du Parlement européen)	21
2.3 Quel est le « coût environnemental » réel du siège du Parlement européen de Strasbourg ?	24
2.3.1 Selon les opposants à Strasbourg	24
2.3.2 Selon l'AEJE (documents officiels du Parlement européen)	26

<u>3. Les recommandations de l'AEJE</u>	28
3.1 Accessibilité	29
3.1.1 Accès ferroviaires	30
3.1.2 Accès aériens	31
3.1.3 Transports intra-muros : bus, tram, taxis	32
3.2 Hébergement : capacités, tarifs (en particulier pour les assistants), qualité de l'accueil	34
3.3 Conditions de travail	37
3.4 Accueil	40
<u>4. Annexes</u>	42
Annexe 1 : les neuf idées reçues de Bernd Posselt	42
Annexe 2 : le siège des institutions et des organes de l'Union européenne	43
Annexe 3 : impact environnemental du siège du Parlement européen de Strasbourg	46
Annexe 4 : coût réel du siège du Parlement européen (documents du Secrétariat général du Parlement européen)	47

1. Historique et état du débat

1.1. Historique

Pourquoi le siège du Parlement Européen est-il à Strasbourg ?

Le choix de Strasbourg par les pères fondateurs de l'Europe est, parmi les capitales européennes, celui qui est le plus légitime. Strasbourg symbolise mieux que toute autre ville la réconciliation des Nations européennes, comme l'annonçait le Britannique Winston Churchill dès le 10 août 1949 : *« Nous sommes réunis pour former une Assemblée qui, nous l'espérons, sera un jour le Parlement de l'Europe. Nous avons fait le premier pas et c'est le premier pas qui coûte. Ce magnifique rassemblement des citoyens de Strasbourg a été convoqué par le Mouvement européen pour montrer au monde quelle force a l'idée de l'Europe unie ».*

Depuis 62 ans, Strasbourg est la capitale européenne de la démocratie et des droits de l'homme, accueillant depuis 1949 le Conseil de l'Europe et son assemblée parlementaire et, depuis 1952 la première Assemblée parlementaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, prédécesseur du Parlement européen actuel. Elle est également le siège de la Cour européenne des droits de l'homme, gardienne des libertés fondamentales de huit cent millions d'Européens.

Aux yeux des citoyens européens, Strasbourg est associée aux valeurs européennes et est perçue comme la capitale parlementaire de l'Europe. Cette décentralisation par rapport à Bruxelles renforce l'indépendance du pouvoir législatif et illustre le principe de diversité géographique des différentes institutions de l'Union européenne.

Ainsi, les éléments historiques, culturels, le principe de diversité géographique, tout comme les choix des pères fondateurs de l'Europe, légitiment Strasbourg comme capitale parlementaire européenne.

Que disent les Traités ?

La question du siège est réglée juridiquement par les traités, qui, depuis celui d'Amsterdam en 1997, ont confirmé le siège du Parlement européen à Strasbourg et la tri-localisation, avec Bruxelles et Luxembourg. Ainsi les traités européens ne créent pas artificiellement le siège du Parlement européen à Strasbourg, ils ne font que le consacrer. Les traités engagent tous les Etats et toutes les institutions qui doivent les respecter.

C'est ainsi que le siège du Parlement européen, établi depuis 1952 à Strasbourg, a été confirmé par le Conseil européen d'Edimbourg en 1992, et dans le traité d'Amsterdam en 1997 : *« le Parlement européen a son siège à Strasbourg, où se tiennent les douze périodes de sessions plénières mensuelles, y compris la session budgétaire. Les périodes de sessions plénières additionnelles se tiennent à Bruxelles. Les commissions du parlement européen siègent à Bruxelles. Le Secrétariat du Parlement et ses services restent installés à Luxembourg ».* Ces dispositions n'ont pas été modifiées par le traité de Lisbonne, entré en vigueur en décembre 2009.

Pourquoi tous les services du Parlement européen ne sont-ils pas regroupés sur un seul site ?

Certains interlocuteurs interrogés par l'AEJE estiment que les institutions européennes devraient être regroupées dans un seul lieu. Pourtant, dans les faits, l'Union européenne est marquée par la diversité géographique et la mobilité de tous ses acteurs.

- Par sa construction, l'Union européenne est une association d'Etats et ne peut être comparée à un Etat, ni dans ses structures, ni dans son fonctionnement. L'argument de la concentration géographique des pouvoirs n'est pas pertinent. Ainsi, la **diversité géographique** des institutions européennes illustre-t-elle fidèlement la **volonté constante de mettre l'Europe au plus près du citoyen et non de l'isoler dans un centre unique**. C'est pourquoi le pouvoir judiciaire, la Cour de Justice de l'Union européenne siège à Luxembourg, la Banque européenne à Francfort et les nombreuses agences sont localisées sur tout le territoire européen (voir annexe 1). Cette logique répond au principe de diversité géographique et au souci d'occuper harmonieusement l'ensemble du territoire européen.

- Tous les acteurs de l'Union européenne, députés, ministres, élus locaux, partenaires économiques et sociaux, fonctionnaires se caractérisent par une grande mobilité. Les ministres des 27 Etats membres (ministres des finances, des affaires étrangères, de la justice, de l'agriculture, des transports, etc.) se réunissent régulièrement, chaque mois pour les principaux, en provenance de leur capitale respective, dans des lieux différents, soit à Bruxelles ou, trois mois par an, à Luxembourg ou encore, pour des réunions informelles, dans l'Etat membre qui assure la présidence du Conseil de l'Union.

Il en est de même pour **les parlementaires européens, dont la mobilité est inhérente à la nature de leur mandat**. Ils se déplacent régulièrement entre leur circonscription, leur pays d'origine et les villes hôtes des institutions. Aucun n'est en permanence domicilié dans sa circonscription, à Strasbourg ou Bruxelles. De ce fait, que les sessions et réunions se tiennent à Strasbourg, Bruxelles, Luxembourg ou dans tout autre lieu, les députés doivent se déplacer, le plus souvent en provenance de leur pays d'origine. Le Parlement européen lui-même, dans son organisation interne, illustre ce principe de diversité géographique. L'AEJE a en effet relevé que les députés européens, y compris ceux qui revendiquent, « par commodité », un regroupement de leurs travaux sur un seul site, participent fréquemment à des réunions en dehors de Strasbourg, Bruxelles ou Luxembourg, que ce soit au titre d'une Commission parlementaire, de leur groupe politique ou du parti politique auquel ils appartiennent. A cet égard, un rapport du Parlement de mars 2003 « *s'étonne de ce que le coût des réunions des Commissions tenues en dehors de Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg se chiffre à 1 144 530 euros par an* » (document A5-0082/2003 du 25 mars 2003). Ces déplacements produisent en outre des émissions de CO² supérieures à celles du siège du Strasbourg (6 350 tonnes de CO² contre 4 199 t. Voir détails page 27).

Pourquoi le Parlement européen n'a-t-il pas la prérogative de décider du lieu de son siège ?

L'un des principaux arguments des opposants à Strasbourg, qui se réfère exclusivement au rapport de M. McMillan-Scott, est de revendiquer le droit des députés européens à choisir eux-mêmes le lieu de leur réunion. Mais paradoxalement, ce même rapport reconnaît que « le pouvoir d'organisation interne du Parlement est limité par les Traités », en se référant à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 1^{er} octobre 1997 (affaire C345/95).

Cet arrêt indique clairement que la localisation du siège des institutions relève de la compétence des Etats : « *si le Parlement est autorisé à prendre, en vertu de ce pouvoir d'organisation interne, des mesures appropriées en vue d'assurer son bon fonctionnement et le déroulement de ses procédures, ces décisions doivent respecter la compétence des États membres de fixer le siège des institutions* ».

Cet arrêt précise également qu'il « *convient d'interpréter la décision d'Édimbourg en ce sens qu'elle définit le siège du Parlement comme étant le lieu où doivent être tenues, à un rythme régulier, douze périodes de sessions plénières ordinaires de cette institution, y compris celles au cours desquelles le Parlement doit exercer les pouvoirs budgétaires que lui confère le traité. Des périodes de sessions plénières additionnelles ne peuvent donc être fixées dans un autre lieu de travail que si **le Parlement tient les douze périodes de sessions plénières ordinaires à Strasbourg, lieu du siège de l'institution.*** ».

1.2 L'état du débat

- **Les partisans d'un siège unique à Bruxelles**

- La référence principale des opposants à Strasbourg est le rapport intitulé « [A Tale of Two Cities](#) »² présenté en février 2011 par le député européen britannique, M. McMillan-Scott. L'objectif clairement annoncé est de démontrer la nécessité de regrouper le siège du Parlement européen à Bruxelles. Les principaux arguments défendus sont d'une part le droit pour les parlementaires européens à décider du lieu de leurs travaux, d'autre part, les économies importantes qui seraient générées par un regroupement des services à Bruxelles, en termes budgétaire et d'impact environnemental. **Le présent rapport de l'AEJE démontre à la fois le caractère partisan des arguments développés et que les estimations chiffrées sont tronquées, approximatives ou obsolètes.** Ces chiffres, largement repris dans les médias, figurent également, sans être ni vérifiés ni actualisés, dans un récent rapport publié en octobre 2011 par deux députés européens eurosceptiques du Groupe des Conservateurs et Réformistes européens³.

- Les députés européens ont adopté le 9 mars 2011, par vote à bulletin secret, des amendements de sorte que les calendriers des sessions plénières en 2012 et 2013 prévoient deux sessions au cours d'une même semaine civile en octobre de chaque année. **Ces amendements déposés par M. Ashley Fox, député britannique du Groupe des Conservateurs et Réformistes européens, conduisent dans les faits à supprimer une session de quatre jours de travail,** sur les deux sessions prévues normalement en octobre 2012 et en octobre 2013. Il y aura ainsi une session plénière de deux jours les lundi et mardi, une pause le mercredi, puis une deuxième session plénière les jeudi et vendredi. **Cet « artifice » vise à contourner les traités européens, qui prévoient que le Parlement tient douze sessions plénières par an à Strasbourg.**

- du côté des Etats membres, la France a saisi la Cour de justice de l'Union européenne, estimant que « *ces délibérations, qui reviennent en réalité à supprimer l'une des douze sessions annuelles, violent le protocole n° 6 (du traité de l'Union européenne) sur la fixation des sièges des institutions* ». Le Luxembourg s'est associé à l'action de la France.

Dans le cadre de la saisine de la Cour de justice par la France, à laquelle le Luxembourg s'est joint, contre le vote du Parlement relatif au calendrier des sessions en 2012 et 2013, le lobby conduit par M. McMillan-Scott, au nom de son combat pour le transfert du siège du Parlement à Bruxelles, a appelé les gouvernements européens, et en particulier le gouvernement britannique, à soutenir officiellement le Parlement européen devant la juridiction européenne. Aucun gouvernement ne l'a suivi. Le gouvernement britannique a pour sa part déclaré qu'il n'interviendrait pas dans cette procédure, provoquant de vives réactions de certains députés britanniques, européens et nationaux qui, à l'instar de M. McMillan-Scott, ont accusé M. Cameron de « trahir ses engagements et l'accord de coalition gouvernemental ».

² « [A Tale of Two Cities](#) ». The political, financial, environmental and social impact of the European Parliament's 'two-seat' arrangement. Report for the Brussels-Strasbourg Seat Study Group. Chairman Edward McMillan-Scott MEP, Vice-President of the European Parliament. Brussels/Strasbourg, February 2011

³ [Ending Excess : Cutting the Costs of the European Parliament](#), Geoffrey Van Orden, Derk Jan Eppink. October 2011

- Les partisans d'un regroupement à Strasbourg

Les partisans de Strasbourg appellent essentiellement au respect des traités européens et rappellent la légitimité de Strasbourg, son caractère de ville-symbole au regard de l'histoire et des principes de la construction européenne. Considérant comme naturel le statut de Strasbourg, ils ne s'expriment le plus souvent qu'en réaction au lobby anti-Strasbourg. Certains d'entre eux revendiquent le regroupement de tous les services du Parlement à Strasbourg.

Aucune étude globale et d'envergure n'a été réalisée depuis le rapport au Premier ministre rédigé en 2001 par M. Roland Ries, actuel maire de Strasbourg, dont l'objectif était de formuler des propositions novatrices pour améliorer l'accessibilité et la desserte de Strasbourg ainsi que de renforcer la vocation internationale et les activités européennes de la ville, autour du Parlement européen. Ce rapport défend le principe de polycentrisme européen et présente des propositions qui, avec le recul, permettent de mesurer les progrès accomplis et ceux qui restent à faire. Certaines de ces propositions, toujours d'actualité, rejoignent les recommandations formulées par l'AEJE. (Rapport de mission au Premier ministre, « *Renforcer la vocation européenne de Strasbourg* », Roland Ries, octobre 2001).

- **Les neuf « idées reçues » du député européen Bernd Posselt.** Dans un document publié en mars 2010 « *Why should the European Parliament in Strasbourg be reinforced ?* », le député européen allemand Bernd Posselt s'insurge contre les opposants à Strasbourg et plaide pour le regroupement de l'ensemble des services du Parlement européen à Strasbourg. Il dénonce ce qu'il nomme 9 « idées reçues » concernant le siège de Strasbourg, notamment s'agissant de la place et du symbole de Strasbourg, du coût du siège et des accès. (traduction en annexe 1).

- Quelques associations, notamment en Alsace prennent également le parti de promouvoir le regroupement de l'ensemble des services du Parlement européen à Strasbourg, en vertu de son statut de « capitale parlementaire européenne » et de la nécessité d'une « séparation géographique claire des pouvoirs ».

- Enfin, au niveau national, l'Assemblée nationale française a publié un rapport sur la question (Rapport de l'Assemblée nationale française présenté par M. Christophe Caresche⁴) et le Sénat français a adopté le 5 mai 2011 une « *Résolution relative à la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg* ». Présentée par le Sénateur Roland Ries, maire de Strasbourg, cette résolution demande « *aux institutions européennes et notamment au Conseil d'empêcher toute remise en cause de la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg* ». Elle s'inscrit en réaction au vote du Parlement européen du 9 mars 2011.

* * *

⁴ [Rapport sur la proposition de résolution européenne relative à la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg](#). Avril 2012

Que ce soit à Bruxelles ou à Strasbourg, le regroupement de tous les services sur un seul site nécessiterait une modification des Traités de l'Union européenne, procédure longue et hasardeuse qui ouvrirait la voie à une remise en cause de l'implantation de l'ensemble des institutions européennes, voire à un marchandage entre Etats membres. De telles négociations ne pourraient aboutir qu'à l'unanimité des 27 Etats membres → **perte de temps et d'argent au moment d'une crise sans précédent dans l'histoire de la construction européenne.**

2. Les résultats de l'enquête de l'AEJE

Au fil de son enquête, l'Association européenne des jeunes entrepreneurs a constaté que ses nombreux interlocuteurs, députés européens, assistants parlementaires et autres acteurs concernés (journalistes, experts, etc.) se répartissent en trois catégories sur la question du siège du Parlement :

- **Les opposants au siège de Strasbourg**, qui défendent le principe d'un « siège unique » à Bruxelles. Minoritaires mais particulièrement déterminés, ils sont guidés par le député britannique M. McMillan-Scott, initiateur du rapport « *A Tale of two Cities* » (février 2011). Ces opposants sont à l'origine d'un lobbying puissant, doté de moyens financiers, avec un influent réseau de journalistes, principalement anglo-saxon. De plus ce lobbying est permanent depuis de nombreuses années, ce qui a notamment eu pour conséquence d'insérer différentes images dans la tête de tout citoyen européen, tel que la fameuse image des cantines devant les bureaux ainsi que les semi-remorques chargés de documents. Conséquence directe de cette influence médiatique. Tous les arguments, souvent simplistes ou approximatifs, du rapport-propagande « *A Tale of two Cities* » sont mis au service, pour le justifier, de l'objectif poursuivi (un seul siège à Bruxelles).

- **Les partisans déclarés de Strasbourg** qui mettent en avant le respect des traités et la légitimité de Strasbourg au regard de l'histoire européenne. Minoritaires également, et malgré des efforts réels pour conforter le siège à Strasbourg, ils ne répondent qu'imparfaitement aux arguments concrets de leurs opposants. La plupart plaident pour le statu quo, tandis que d'autres défendent le regroupement de tous les services du Parlement à Strasbourg, qui nécessiterait également la réouverture des traités.

- **Une grande majorité des acteurs concernés, qui n'ont pas d'avis tranché sur la question.** Ils reprennent à leur compte, à des degrés divers, les arguments des défenseurs ou ceux des opposants. Une grande partie d'entre eux s'accordent à reconnaître la légitimité et les mérites du siège à Strasbourg, tout en exprimant des critiques sur l'environnement de travail des députés et des personnels, sur les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'accès, de transport, d'hébergement et d'accueil.

2.1 Quel crédit apporter au rapport « [A tale of two cities](#) » ?

- **Manque d'objectivité**
- **Etude partisane et non représentative**
- **Evaluation chiffrée tronquée, erronée ou approximative du coût du siège de Strasbourg**
- **Evaluation chiffrée erronée, approximative et non actualisée de l'empreinte carbone**
- **Le rapport de M. McMillan-Scott passe sous silence les avertissements des rédacteurs de l'étude de référence sur le caractère approximatif et extrapolé de certaines données de base**
- **La méthodologie utilisée est contestable et se fonde sur des références erronées**
- **Le rapport de M. McMillan-Scott de 2011 ignore les évolutions intervenues depuis 2006**

Le rapport présenté en février 2011 par M. McMillan-Scott a pour seul objectif, clairement exprimé en introduction, de démontrer par tous les moyens les inconvénients de la situation actuelle et la nécessité de regrouper tous les services du Parlement européen à Bruxelles, sans pour autant préciser quels **seraient les coûts induits par ce transfert** (investissement et coûts fixes supplémentaires).

Les deux principaux arguments chiffrés, volontairement choisis pour marquer les esprits et l'opinion publique européenne, sont **le coût du siège de Strasbourg et son empreinte carbone**. L'AEJE conteste ces estimations et, documents du Parlement européen à l'appui, rétablit la vérité des chiffres :

	Rapport M. McMillan-Scott	Rapport AEJE / documents officiels du Parlement européen
Coût du siège Millions d'euros	169 à 203	51,5
Empreinte carbone Tonnes de CO²	18 884,5	4 199

Il apparaît après examen que ce rapport se caractérise par un manque d'objectivité, se réfère à une « étude d'opinion » partisane et non représentative et présente des évaluations chiffrées surestimées et erronées s'agissant du coût financier et de l'impact environnemental du siège :

- **Manque d'objectivité.** On relève en premier lieu que ce rapport est rédigé par M. Michiel Van Hulten, qui est présenté à la fois comme un « consultant indépendant de Bruxelles » et comme un ancien député européen, initiateur d'une campagne appelant à regrouper le Parlement européen sur un « siège unique » à Bruxelles. Ceci explique le manque flagrant d'objectivité relevé tout au long du rapport. Dans l'introduction du rapport, M. Van Hulten explique que la plupart de ses interlocuteurs ont requis l'anonymat en raison d'un « code de silence », d'une « omerta » sur le sujet au sein du Parlement européen. Il prétend également qu'il n'a pas été en mesure de trouver un ou des parlementaires européens qui soient favorables à Strasbourg et prêts à répondre à ses questions. Ceci est pour le moins étonnant dans la mesure où l'AEJE, parmi ses 250 interlocuteurs, a rencontré une grande majorité de personnes attachées au siège de Strasbourg, mais réalistes et critiques à l'égard de certaines défaillances. Tel est l'objet de ce rapport « Le siège dans tous ses Etats » **de dresser un panorama objectif de la réalité quant à la perception Strasbourg.**

- **Etude partisane et non représentative.** Le rapport de M. McMillan-Scott présente une étude réalisée par l'Université de Zurich, fondée sur une enquête et un questionnaire orientés. Ce questionnaire adressé aux parlementaires européens comporte en effet deux questions principales : « pensez-vous que le traité doit être amendé pour accorder au Parlement le droit de décider lui-même de son siège et de ses lieux de travail ? » et « Si le Parlement avait le droit de choisir le lieu de ces séances plénières, lequel pensez-vous qu'il faudrait choisir ? (entre Bruxelles et Strasbourg) ». Les réponses sont très prévisibles, et orientées par les questions.

Favorables, sans surprise, à Bruxelles, les résultats de ce questionnaire sont marqués par un manque flagrant de représentativité. **Seulement 61 députés européens, soit 8%, y ont répondu. Le reste des 417 réponses totales reçues (sur 2260 questionnaires envoyés, soit un faible taux de réponse de 18,45%) proviennent essentiellement d'assistants parlementaires.** L'étude conclut que 88% des personnes interrogées voudraient changer le traité et que 91 % préféreraient Bruxelles, sans distinction de l'origine des réponses. Il est intéressant de relever que 44% des personnes interrogées justifient leur choix par des questions de coûts, 41 % par la proximité des autres institutions et 38% par les conditions générales de travail.

2.2 Combien coûte le siège de Strasbourg ?

En se référant exclusivement à des documents officiels du Parlement européen publiés ces dernières années, l'AEJE a recueilli tous les éléments montrant la mauvaise foi des opposants à Strasbourg qui avancent une fourchette entre 169 et 203 millions d'euros pour le coût annuel du siège de Strasbourg.

Le coût réel est de 51,5 millions d'euros en 2010 → Soit 10 cents d'€ par citoyen et par an !

2.2.1 Selon les opposants à Strasbourg : une évaluation chiffrée tronquée, erronée ou approximative

Le rapport de M. McMillan-Scott affirme que le siège de Strasbourg coûte cher au contribuable européen et avance un coût annuel **entre 169 et 203 millions d'euros**. Le rapport se réfère à une étude du Secrétariat général du Parlement européen (document PE 320.860/BUR/fin) datant de 2002, qui mentionne une estimation de 169 millions d'euros (pour 2000), qui « pourrait s'élever à 203 millions d'euros après l'élargissement de l'Union ».

M. McMillan-Scott se garde bien de préciser que ces chiffres ne concernent pas uniquement le siège de Strasbourg. Il omet en effet de mentionner deux réserves importantes figurant dans ce document du secrétariat général du Parlement.

D'une part, **le secrétariat général avertit que les estimations portent sur « le coût annuel du maintien des trois lieux de travail »** (paragraphe 47 du document) et comprennent des coûts qui ne concernent pas le siège de Strasbourg. D'autre part il **rappelle la difficulté d'estimer les coûts effectifs**. Il est également précisé que « *toute concentration des activités du Parlement européen sur un lieu de travail engendrerait des coûts uniques d'infrastructure et de déménagement du personnel qui seraient probablement compensés par l'abandon d'immeubles de plus grande superficie actuellement occupés par le Parlement. Un tel regroupement pourrait également occasionner des frais récurrents* » (paragraphe 28). **L'étude souligne la difficulté d'estimer le montant de ces coûts (paragraphe 23).**

En d'autres termes, le rapport de M. McMillan-Scott mentionne des estimations remontant à 2002 et qui ne concernent pas le seul siège de Strasbourg, mais également le secrétariat de Luxembourg ainsi que les déplacements des personnels du secrétariat entre Bruxelles et Luxembourg.

- Chiffré à 78 millions, sur la base de chiffres de 2000, **le coût des infrastructures** a été sensiblement réduit depuis cette date, du fait de l'acquisition par le Parlement européen de l'ensemble des immeubles du siège de Strasbourg. Le coût fixe des infrastructures de Strasbourg peut à présent être évalué à 33,5 millions d'euros.
- **Le coût opérationnel** avancé par le rapport de M. McMillan-Scott cumule l'ensemble des coûts de fonctionnement pendant les sessions (42 millions d'euros pour les matériels, la traduction, les publications et installations techniques) et **les frais de voyages des parlementaires (18 millions)**. Il s'avère que ces coûts ne sont absolument pas liés à la localisation à Strasbourg des sessions. Les frais de voyage des parlementaires, qui sont inclus dans cet inventaire, sont indépendants du lieu de réunion puisque ceux-ci se rendent à Strasbourg ou Bruxelles en provenance de leur pays d'origine. Ils seraient similaires à Bruxelles ou dans tout autre lieu.

Rapport de M. McMillan-Scott	Rapport AEJE (documents du Secrétariat Général)
169 à 203 millions d'€	51,5 millions d'€

2.2.2 Selon l'AEJE (documents officiels du Parlement européen)

A cet égard, l'AEJE conteste la démarche des partisans d'un regroupement des services du Parlement européen dans un lieu unique, qui avancent des estimations d'économies potentielles

sans par ailleurs chiffrer précisément le coût induit par un tel regroupement (coûts fixes supplémentaires, investissements, coût des installations vacantes).

Sur le plan de la méthode, nous avons rassemblé tous les coûts engagés à Strasbourg en prenant soin de distinguer l'ensemble des coûts qui sont réellement inhérents au siège et à la tenue des sessions plénières à Strasbourg (infrastructure et fonctionnement) de ceux qui, bien qu'engagés à Strasbourg, seraient identiques, quel que soit le lieu du siège.

Nous sommes parvenus, sur plusieurs années, à un chiffre d'un montant proche de 50 millions d'euros, en nous référant principalement aux documents fournis régulièrement par le secrétariat général du Parlement européen à la Commission de contrôle budgétaire (COCOBU), notamment les « réponses à la décharge ».

Dans le but de connaître le chiffre le plus actuel, l'AEJE a participé à l'élaboration de questions parlementaires sur le montant exact des coûts d'infrastructures et de fonctionnement pour 2010. Véronique MATHIEU, députée européenne française, a ainsi posé officiellement ces questions. **Les réponses apportées le 19 janvier 2012 par le Secrétariat général (« [replies and follow-up to the discharge for 2010](#) et ses annexes) confirment nos conclusions et chiffrent très exactement le coût général du Parlement européen de Strasbourg à 51,5 millions d'euros (page 40 du document), soit 10 cents d'euros par citoyen et par an (voir annexe 4).**

Ce coût se décompose entre coûts fixes d'infrastructures et coûts de fonctionnement :

- **Les coûts fixes d'infrastructures : 33,5 millions d'euros par an**

L'ensemble des immeubles composant le siège de Strasbourg ayant été acquis, le coût budgétaire des infrastructures reste limité (33,5 millions d'euros en 2010), sans commune mesure avec les coûts similaires engagés à Bruxelles (81,4 millions d'euros en 2009). On peut d'ailleurs s'interroger sur ce déséquilibre.

- **Les coûts de fonctionnement : 18 millions d'euros par an**

En réponse à une question parlementaire en 2009, l'ensemble des charges liées aux sessions plénières à Strasbourg est répertorié et s'élève à un montant brut de **7 445 000 euros par session**. Cette somme globale se répartit entre, pour une grande part, **les coûts « indépendants du lieu des sessions »** et, pour une moindre part, les coûts **« partiellement indépendants du lieu des sessions »**.

Il est en effet indiqué, dans le document *« Réponses à la décharge. Questionnaire 2009 »* que *« si les sessions plénières à Strasbourg devaient être remplacées par des sessions à Bruxelles, les coûts spécifiques à chaque session, aux indemnités, aux frais de voyage et aux coûts concernant les députés et leurs assistants seraient comparables »* (page 12 du document).

Ainsi, près de 80 % des dépenses sont fixes et indépendantes du lieu de la session. Il s'agit notamment des dépenses de matériels, publication, installations techniques, traduction, télécommunications, etc. De même, les frais de voyage des parlementaires européens, en provenance de leur circonscription, sont incompressibles et quasiment identiques quel que soit leur destination, Strasbourg ou Bruxelles.

S'agissant des dépenses « partiellement indépendantes du lieu des sessions » les informations fournies permettent d'extraire les dépenses de fonctionnement spécifiques et directement liées à la localisation du siège et à la tenue des sessions à Strasbourg.

Le chiffrage précis du coût d'une session à été rendu possible suite au transfert de deux sessions plénières de Strasbourg à Bruxelles, en raison de l'indisponibilité de l'hémicycle strasbourgeois. Le secrétariat général du Parlement a ainsi pu constater que le coût d'une session s'élevait à 1,5 million d'euros, soit un coût de fonctionnement de 18 millions d'euros par an.

Coûts réels du siège du Parlement européen de Strasbourg (2010)

NATURE DES DEPENSES	COUTS PAR SESSION (€)	COUTS ANNUELS (€)
Coûts fixes d'infrastructure :		<u>33 481 000</u>
Loyers		53 000
aménagement des locaux,		8 655 000
nettoyage, maintenance et entretien		13 088 000
consommations énergétiques		3 219 000
surveillance et sécurité des immeubles		8 466 000
Coûts de fonctionnement par session :	<u>1 500 000</u>	18 062 000
Frais de missions et de déplacement des assistants, personnels et interprètes non-domiciliés à Strasbourg	1 224 166	14 690 000
Interprètes et opérateurs de conférence	90 000	1 080 000
Fonctionnement crèches	1 000	12 000
Recrutement de personnels temporaires	157 500	1 890 000
Transports à Strasbourg des parlementaires (véhicules officiels et de transfert) et des cantines	32 500	390 000
TOTAL ANNUEL		51 543 000

Soit 0,04% du budget annuel de l'Union européenne

Soit 10 cents d'euro par citoyen et par an

2.3 Quel est le « coût environnemental » réel du siège du Parlement à Strasbourg ?

Les documents les plus récents du Parlement européen permettent de chiffrer le bilan carbone du siège à 4 199 tonnes de CO² pour l'année 2010, bien inférieur à l'estimation de 19 000 tonnes (pour 2006) figurant dans le rapport de M. McMillan-Scott.

2.3.1 Selon les opposants à Strasbourg : une évaluation chiffrée tronquée, approximative et non actualisée

L'impact environnemental du siège du parlement européen est l'un des principaux arguments mis en avant par les opposants au siège de Strasbourg.

Le rapport « A tale of two cities » présenté en février 2011 par M. McMillan-Scott reprend les conclusions **d'une étude commandée en 2007 par deux députés européens du parti Vert britannique**⁵. Celle-ci évalue l'empreinte carbone du siège à **18 884,5 tonnes de CO² par an**, sur la base de données datant de 2000 et 2006.

Comme celui du coût financier, ce chiffre, largement médiatisé, sert de référence permanente aux opposants à Strasbourg et est régulièrement repris dans les argumentaires pour justifier la nécessité de regrouper les activités du Parlement à Bruxelles. L'AEJE s'est livrée à une analyse approfondie de cette étude, de son argumentaire et de la méthodologie utilisée. Elle a confronté l'ensemble de ces éléments aux données les plus récentes fournies **dans différents documents récents publiés par le Secrétariat général du Parlement européen**.

De cette analyse, l'AEJE a fait le triple constat suivant : l'étude se fonde, pour partie, sur **des données approximatives et extrapolées, de l'aveu même de ses auteurs** ; elle est le fruit d'une méthodologie contestable appliquée à des chiffres de référence erronés ; enfin, le rapport reprend, sans les actualiser, les résultats obtenus en 2008 et ignore les importants progrès accomplis en termes de réduction de l'empreinte carbone. Ces trois arguments sont présentés en détail ci-dessous.

- Le rapport de M. McMillan-Scott passe sous silence les avertissements des rédacteurs de l'étude de référence sur le caractère approximatif et extrapolé de certaines données de base

Le rapport de M. McMillan-Scott présente comme incontestable et précis le résultat de l'étude sur l'impact environnemental, **alors même que ses auteurs multiplient les avertissements sur la qualité des données**. Dès le préambule les rédacteurs indiquent « *nous n'avons pas eu accès à des*

⁵ [European Parliament two-seat operation : Environmental costs, transport & energy](#), Eco-Logica Ltd, novembre 2007

données de grande qualité s'agissant de tous les aspects relatifs au personnel et aux transports » et « nous n'avons pas mené **une analyse des dépenses énergétiques additionnelles à Bruxelles si l'activité à Strasbourg prenait fin** » (page 6 de l'étude). Parmi les conclusions, ils rappellent « notre analyse doit être considérée comme indicative plutôt que comme une quantification précise » et « nous avons surmonté le manque de données par la construction de scénarios » (page 62).

- La méthodologie utilisée est contestable et se fonde sur des références erronées

L'étude a été menée sur la base de la méthodologie britannique ISA qui permet d'extrapoler les émissions de CO² à partir des coûts et du budget de fonctionnement de l'organisme considéré. Pour le siège de Strasbourg, les auteurs ont retenu **comme référence budgétaire le chiffre erroné et surestimé de 203 millions d'euros, datant de 2002**, également repris dans le rapport de M. McMillan-Scott (voir paragraphe précédent). Outre son caractère contestable, **cette méthode revient à prendre en compte l'ensemble des dépenses, sans distinguer celles qui ne relèvent pas directement du siège de Strasbourg ou les charges fixes qui seraient transférés si les sessions se tenaient dans un autre lieu.**

Les auteurs de l'étude ont néanmoins choisi d'appliquer cette méthodologie, tout en reconnaissant qu'elle est « approximative » et « demande à être vérifiée à l'avenir » s'agissant de son application au Parlement européen (pages 56 et 62 de l'étude). **Cela les conduit à majorer de 9 352 tonnes de CO² les résultats obtenus, soit près de 50 % de leur estimation.**

- Le rapport de M. McMillan-Scott de 2011 ignore les évolutions intervenues depuis 2006

Bien que présenté en février 2011, le rapport de M. McMillan-Scott ignore les changements importants survenus depuis la réalisation de l'étude sur l'impact environnemental, qui se réfère à des chiffres de 2000 et 2006. Ceux-ci ne sont en effet plus d'actualité. Grâce à différentes mesures et actions mises en œuvre dans le cadre du plan environnemental du Parlement européen, **l'impact environnemental a diminué de 14,60 % entre 2006 et 2010** pour l'ensemble des sites du Parlement.

Pour le seul siège du Parlement à Strasbourg, les efforts réalisés se sont traduits par une réduction encore plus significative (- 56,90 % entre 2006 et 2010), qui s'explique par deux éléments principaux. En matière énergétique, l'utilisation d'électricité 100% renouvelable depuis 2008 se traduit par une réduction de 20 % des émissions totales de carbone. Selon le chiffrage de l'étude environnementale, **cette économie représente 3 392 tonnes de CO²** que les auteurs du rapport présenté par M. McMillan-Scott aurait du déduire du total de 18 885 tonnes. En matière de transports (fret et personnes), **la réduction s'élève à 26 % des émissions** en raison principalement d'un recours accru au train (au lieu de l'avion) entre Bruxelles et Strasbourg et d'une rationalisation des déplacements.

2.3.2 Selon l'AEJE (documents officiels du Parlement européen)

Documents de référence

Pour le calcul de l'empreinte carbone du siège du Parlement européen de Strasbourg, l'AEJE s'est référée aux données les plus récentes fournies dans différents documents officiels publiés par le Secrétariat général du Parlement européen, et en particulier dans la « [Déclaration environnementale 2011 du Parlement européen pour l'année 2010](#) ». Il en ressort les informations suivantes :

- cette déclaration annuelle s'inscrit dans le cadre du système de management environnemental conforme au règlement européen et au Plan d'action EMAS (Eco-Management and Audit Scheme) du Parlement européen.

- le chiffrage de l'empreinte carbone du Parlement européen a été effectué par des **consultants externes suivant la méthode Bilan Carbone mise au point par l'ADEME et en conformité avec la norme ISO 14064**. Il prend en compte les six gaz à effet de serre désignés dans le Protocole de Kyoto et est exprimé en tonnes de CO² équivalent par flux.

- le siège de Strasbourg a pleinement bénéficié de ce plan d'action en réduisant considérablement les émissions de CO² depuis 2006, notamment dans le domaine de l'énergie (100% d'électricité verte depuis 2008), du transport de fret et des déplacements des personnels entre Bruxelles et Strasbourg (réduction importante du recours au transport aérien au profit du transport ferroviaire). **Il en résulte une réduction pour Strasbourg des émissions de 57 % entre 2006 et 2010, bien supérieure à celle de l'ensemble des sites du Parlement européen (- 14% au cours de la même période).**

→ **le bilan carbone du siège de Strasbourg représente 3,6 % de l'ensemble des émissions de CO² du Parlement européen.**

Mode de calcul :

Sur la base des informations fournies dans ce document, l'AEJE a retenu les rubriques suivantes pour calculer le bilan carbone du siège : énergie consommée (électricité, gaz, mazout, chauffe et refroidissement urbain), transport des marchandises (fret entre les trois sites) et transport des personnes (trajets bureau-domicile, déplacements à Strasbourg, déplacements à et de Strasbourg en véhicule, en train et en avion).

Les émissions liées aux activités indépendantes du lieu du siège n'ont pas été prises en compte (achat de fournitures et de services, déchets, mobilier de bureau, équipement informatique et télécommunications). Toutefois, le choix a été fait d'inclure l'intégralité des émissions générées par l'énergie consommée dans les bâtiments de Strasbourg. De même, l'ensemble des émissions liées au fret entre les trois sites (Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg) **a été pris en compte** en raison de l'impossibilité de distinguer les émissions qui ne relèvent donc pas spécifiquement du siège de Strasbourg. Le résultat réel doit donc être encore inférieur à celui retenu par l'AEJE.

Enfin, la déclaration environnementale 2011 permet de constater la progression constante des déplacements des parlementaires en dehors des trois lieux de travail : « *les émissions par*

équivalent-employé liées aux déplacements en avion des Députés en dehors des trois lieux pour des réunions des Groupes politiques, Commissions et délégations ont augmenté de 23,8 % entre 2006 et 2010 », en raison d'une augmentation « de presque 5 millions de km, soit + 43,6 % entre 2006 et 2010 » (page 26 de la déclaration environnementale). **Il est donc paradoxal que certains députés contestent le siège de Strasbourg au motif des désagréments causés par le déplacement alors même qu'ils multiplient les voyages en dehors des trois lieux de travail.** En termes d'émissions de CO², cela représente **6 523 tonnes de CO²** pour 2010, chiffre bien supérieur à l'empreinte carbone du siège de Strasbourg (4 199 tonnes de CO²).

La synthèse des relevés chiffrés présentés dans ce document (pages 68 à 70) permet d'établir l'empreinte carbone du siège de Strasbourg à **4 199 tonnes de CO²** en 2010.

Flux d'émission STRASBOURG.	2010 En tonnes de CO²
<u>ENERGIE CONSOMMEE</u>	
Gaz naturel	1 487
Mazout	46
Chauffage et refroidissement urbains	0
Electricité	0 (électricité verte à 100 %)
<u>TRANSPORT DES MARCHANDISES : Fret interne entre les trois sites (sessions et courriers)</u>	265
<u>TRANSPORT DE PERSONNES</u>	
Trajets bureau-domicile	55
Déplacements à et de Strasbourg en voiture	1 957
Déplacements à et de Strasbourg en train	156
Déplacements à et de Strasbourg en avion	233
<u>TOTAL GENERAL SIEGE DE STRASBOURG</u>	4 199 tonnes de CO²

Les chiffres détaillés et leur évolution entre 2006 et 2010 figurent à l'annexe 3 de ce rapport.

3. Les recommandations de l'AEJE

L'AEJE a interrogé plus de deux cents cinquante personnes, de différents statuts et nationalités, au sein du Parlement européen et parmi les responsables des administrations nationales et locales (Ministères, Préfecture, Région Alsace, Communauté urbaine et municipalité de Strasbourg). Au fur et à mesure de ces entretiens, un premier bilan s'est imposé. Pour nombre de nos interlocuteurs, « *le problème de Strasbourg est purement technique* » et quasiment tous s'accordent à dire que « *Strasbourg est le cœur de l'Europe, ça ne se discute pas* », suivant un de ces témoignages. Pour un député européen, qui n'est pas de nationalité française, « *les anti-Strasbourg réunissent différentes catégories : les eurosceptiques, les politiques dans toute leur splendeur (calcul politique, ce siège de Strasbourg !) et les égoïstes qui ne pensent qu'à leur confort personnel, puisqu'ils sont tranquillement installés à Bruxelles.* »

A l'issue de son enquête, l'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs constate que Strasbourg bénéficie d'atouts incontestables. Tout en reconnaissant certaines lacunes et faiblesses, elle exprime son soutien au siège de Strasbourg et émet une série de recommandations adressées aux autorités nationales et locales, aux professionnels concernés et au Parlement européen visant à y remédier.

L'Association Européenne des Jeunes Entrepreneurs a répertorié et analysé l'ensemble des critiques et attentes pour formuler des **propositions et recommandations concrètes**, afin d'améliorer la situation actuelle. Celles-ci s'adressent à la **ville de Strasbourg, au département du Bas-Rhin, à la Région Alsace et à l'Etat français**, garants du statut européen de Strasbourg, mais aussi aux différents partenaires économiques concernés par l'accueil des visiteurs qui séjournent dans la ville pendant les sessions parlementaires. La mise en œuvre de certaines de ces recommandations relève également de la responsabilité du **Secrétariat général du Parlement européen**.

Parmi les différentes catégories de personnes consultées, l'AEJE a souhaité accorder une **attention particulière aux assistants parlementaires**. Personnes-clés dans l'organisation et le déroulement des sessions plénières, les assistants sont aussi ceux qui pâtissent le plus directement des inconvénients rencontrés à Strasbourg, compte tenu de leurs conditions particulières, notamment de leurs moyens limités.

Au-delà, la mise en œuvre de ces recommandations devrait également répondre aux attentes des nombreux autres visiteurs, en particulier étrangers, qui fréquentent les **autres institutions européennes siégeant à Strasbourg**, comme le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme.

Ces propositions et recommandations sont regroupées en quatre grands groupes thématiques : **l'accessibilité, l'hébergement, les conditions de travail, l'accueil et les circuits d'information.**

En préambule, au titre des **recommandations générales**, l'AEJE a relevé tout au long de son enquête la nécessité de poursuivre et développer une politique volontariste de la part des autorités nationales et locales pour **renforcer la vocation européenne de Strasbourg.**

Les témoignages recueillis montrent que les progrès réalisés sont peu ou mal connus : **une politique de communication plus offensive et coordonnée** permettrait d'y remédier.

Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur des sujets à traiter et comme l'ont sollicité de nombreux parlementaires et autres acteurs concernés, l'AEJE recommande à la ville de Strasbourg de créer une fonction de « **médiateur** ». Présent en permanence dans les locaux du Parlement européen pendant les sessions, il serait à l'écoute des parlementaires, et chargé à la fois de les informer des possibilités qui leur sont offertes et de recueillir leurs souhaits et attentes afin d'améliorer les services mis à leur disposition par la ville de Strasbourg, les prestations culturels ou les différents secteurs économiques locaux. Cette fonction pourrait couvrir, au-delà de l'accueil, l'ensemble des domaines évoqués dans ce rapport.

Recommandations générales

- Le gouvernement français et les autorités locales doivent, en synergie, faire preuve d'une **mobilisation politique forte** et déterminée pour renforcer **la vocation européenne et internationale de Strasbourg**. Ils doivent également, ensemble, s'attacher à développer une **politique de communication offensive et coordonnée** pour expliquer et promouvoir leurs actions. Ceci afin d'envoyer des signaux clairs aux parlementaires et à l'ensemble des responsables politiques européens quand à leur attachement et à leur engagement autour du siège français des institutions européennes.
- Sur le plan pratique, il est vivement recommandé de **créer une fonction de « médiateur »**, relais entre le Parlement européen et les autorités françaises, qui serait chargé de relayer et prendre en compte les attentes, besoins et critiques des parlementaires, assistants et fonctionnaires.

3.1 Accessibilité

Le problème de l'accessibilité à Strasbourg est historique mais s'est accentué, pour la voie aérienne, avec l'élargissement de l'Union Européenne, en 2004 et 2007, à 10 nouveaux Etats membres. Pour exemple, Strasbourg est notamment mal desservie au départ des capitales européennes situées dans l'Est de l'Europe, comme le confirme un député européen concerné « *Plusieurs délégations doivent se lever en plein milieu de la nuit pour se rendre à Strasbourg. Plus de 10 heures de voyage pour différentes délégations !* »

Pourtant, l'Etat français, depuis de nombreuses années, a consacré des moyens importants pour développer et améliorer cette accessibilité. Tous les acteurs concernés investissent énormément pour Strasbourg, capitale européenne, comme le montre les moyens dédiés dans les Contrats triennaux successifs, par lesquels l'Etat français s'engage aux côtés des collectivités territoriales : Conseil régional d'Alsace, département du Bas-Rhin, Communauté Urbaine de Strasbourg, Ville de Strasbourg. L'objectif principal est de contribuer au rayonnement et au développement économique de la Ville et de la Région dans son ensemble et en particulier de conforter le statut de Strasbourg, siège du Parlement

européen et du Conseil de l'Europe, et ville d'accueil de nombreuses autres institutions et organismes à vocation européenne ou internationale.

L'Etat a contribué à hauteur de 117,54 M€ au Contrat triennal 2009 – 2011 dont le montant total atteignait 244,48 M€ et s'orientait autour de 3 axes prioritaires, dont l'amélioration de **l'accessibilité** de la capitale parlementaire de l'Europe est le principal (110,4 M€) : desserte aérienne, accès routier et accessibilité ferroviaire. Les deux autres axes concernent la vocation de ville européenne dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche (61,8 M€) et le rayonnement culturel européen de Strasbourg (72,1 M€).

3.1.1 Accès ferroviaires

Depuis 2007, le Train à Grande Vitesse dessert Strasbourg avec la mise en service de la ligne Strasbourg-Paris en 2h20.

La ligne LGV, inaugurée en décembre 2011 permettra dans un avenir proche de relier Strasbourg à Lyon **en moins de 3 heures** dans un premier temps, puis en 2h10 contre plus de 5 heures il y a quelques mois encore.

Par ailleurs, les projets d'améliorations concernant les liaisons aéroports-gares ferroviaires se concrétisent. Différents projets permettront d'améliorer considérablement l'accessibilité :

- Strasbourg – aéroport Bâle/Mulhouse en 50 minutes
- Bruxelles – Strasbourg via Paris-Roissy sans changement en 3 heures
- Aéroport Francfort – Strasbourg en 2 heures avec possibilité Baden Airport – Strasbourg en 30 minutes.

Sur le plan de l'accessibilité, nous pouvons très clairement constater l'évolution et les progrès parcouru entre 2004 et 2011. Avec les projets en cours de réalisation, Strasbourg sera, d'ici 2016, le centre du réseau ferroviaire européen et l'une des villes les mieux desservies d'Europe, avec une accessibilité exemplaire.

Pourtant, d'autres liaisons posent problème à l'accessibilité de Strasbourg, notamment la liaison inachevée entre les trois capitales européennes Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg (projet Eurocaprail), qui aurait du être reliées depuis de nombreuses années. L'un des parlementaires met en cause les autorités belges à cet égard :

« Pourquoi en 2011 les trois capitales européennes ne sont-elles pas reliées ? Il faut que le gouvernement français mette la pression sur le gouvernement belge afin que ce dernier accepte de mettre en œuvre la ligne Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg. Seul l'Etat français peut faire accélérer cette ligne, repoussée d'année en année par les Belges. »

Un interlocuteur estime que *« Le problème de l'accessibilité est un non-problème, si demain Strasbourg est seul siège du Parlement européen, son aéroport sera l'un des mieux desservis d'Europe. »*

3.1.2 Accès aériens

Sur le plan aérien, la situation semble plus problématique. L'aéroport de Strasbourg-Entzheim ne dessert que trop peu de capitales européennes, notamment en Europe centrale et du Nord, mais aussi certains pays voisins. Certaines pistes pourraient être explorées, sur l'exemple de l'Italie, qui bénéficie désormais d'une autorisation pour que la délégation parlementaire rejoigne Strasbourg en jet privé, ce qui représente un gain de temps considérable et des économies budgétaires.

De nos nombreux entretiens, depuis le début de l'année 2011, il est ressorti que les **parlementaires sont majoritairement favorables à la mise en place d'avions taxi**. Selon un député européen : *« Il faut développer les avions-taxis ! Que la France arrête donc de financer à perte des lignes annuelles, et mette des avions-taxis chaque lundi et jeudi des sessions afin d'utiliser au mieux les moyens financiers, les députés seront satisfaits et ne pourront plus critiquer l'accessibilité, tandis que l'Etat économisera de l'argent. C'est du win-win »*. Un autre parlementaire interroge *« Pourquoi ne pas mettre en place des avions taxis, ou créer une escale à Strasbourg sur des lignes régulières, uniquement pendant les sessions. Le coût serait plus faible qu'investir sur des lignes à perte toute l'année, et cela permettrait de faire taire bon nombre de détracteurs à Strasbourg, sans même parler d'un gain en accessibilité extraordinaire »*.

Autre solution, la création, pendant les sessions, d'une escale à Strasbourg sur une ligne régulière. Par exemple, la ligne Bruxelles-Athènes fait escale à Strasbourg en période de session, le lundi et le jeudi. C'est un succès et permet de ne pas subventionner une ligne déficitaire 3 semaines et demi par mois, tout en facilitant l'accès à Strasbourg aux parlementaires concernés. D'après nos témoignages, plus de 75% de nos interlocuteurs se déclarent favorables à ce type de solution.

Les différentes autorités concernées se mobilisent sur la question de l'accessibilité de Strasbourg.

Trois exemples :

- Dans une déclaration de septembre 2010, le maire de Strasbourg et les bourgmestres de Bruxelles et de Luxembourg ont appelé à la réalisation rapide du projet Eurocaprail. Cette déclaration souligne son « intérêt prioritaire » pour « améliorer la qualité, la performance et la fréquence des liaisons ferroviaires » entre les trois capitales européennes.

- Le Président de la région Alsace, Philippe Richert, qui se fixe pour objectif de « *mettre notre capitale européenne à moins d'une heure d'un membre du club des aéroports européens de 5 millions de passagers par an, cela contribuerait à minorer les difficultés rencontrées par Strasbourg* ».

- Le nouveau Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Jean-Claude Mignon, lors de son discours d'investiture le 23 janvier 2012 : *« Je crois à la vocation de Strasbourg, capitale européenne ; encore faut-il s'en donner les moyens logistiques. J'ai d'ores et déjà pris toute une série de contacts informels avec toutes les autorités politiques de mon pays sur ce sujet.*

Quelques pistes de réflexions commencent à se dégager, que je vous livre ainsi : aligner la fiscalité pesant sur l'aéroport de Strasbourg sur celle des aéroports environnants ; faire venir une compagnie low

cost à Strasbourg, réfléchir aux moyens d'améliorer les relations avec quelques hubs, améliorer la desserte entre l'aéroport de Bâle Mulhouse et Strasbourg. Je ne vous promets pas de miracle mais je m'engage à être extrêmement actif sur ce dossier et à vous y associer. Je vais notamment essayer d'organiser dans les mois à venir une rencontre entre les principaux responsables politiques alsaciens et les membres de notre Assemblée. ».

Recommandations concernant les accès :

- Relancer le projet de ligne directe Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg (projet Eurocaprail).
- développer les liaisons TGV Bruxelles-Strasbourg via Paris-Roissy.
- étudier et faciliter les possibilités de mise en place d'avions-taxis en fonction des dessertes existantes et créer sur les lignes régulières des escales à Strasbourg pendant les sessions.
- développer la complémentarité rail-air et faciliter l'accès ferroviaire afin de mettre Strasbourg à moins d'une heure de l'un des aéroports européens proches, en priorité la desserte entre l'aéroport de Bâle Mulhouse et Strasbourg.
- aligner la fiscalité pesant sur l'aéroport de Strasbourg sur celle des aéroports environnants.
- faire venir une compagnie *low cost* à Strasbourg.
- réfléchir aux moyens d'améliorer les relations avec quelques hubs

3.1.3 Les transports intra-muros : bus, tram, taxis

En ce qui concerne les transports intra-muros, le constat est beaucoup plus positif et les parlementaires sont globalement satisfaits des possibilités offertes.

De nets progrès sont intervenus depuis les années 2000. Aujourd'hui, avec 6 lignes de tram, qui desservent la quasi-totalité des quartiers de la ville, Strasbourg dispose du premier réseau tram de France. Des extensions sont en projet ou en cours de réalisation. Par ailleurs, la navette par bus mise à disposition par la ville de Strasbourg durant les sessions plénières permet également de favoriser l'accès au Parlement européen et satisfait les bénéficiaires.

Toutefois, deux améliorations pourraient rapidement être mises en œuvre pour répondre aux attentes des usagers se rendant au Parlement européen :

- d'une part, **une liaison directe en tram, sans changement, entre la gare et le Parlement européen** est attendue, d'autant que le réseau existant le permet, sans travaux d'infrastructures, depuis la mise en service de la ligne E.

Une telle desserte directe en tram, entre la gare centrale et le Parlement européen via le quartier du Wacken profiterait à de nombreux autres usagers. En effet, le quartier strasbourgeois des institutions

européennes se situe à proximité du Parc Exposition de Strasbourg ainsi que du Rhénus (salle de sport d'une capacité 5000 places). Un nouveau quartier d'affaires verra le jour d'ici peu autour de cette zone. Actuellement la liaison tramway entre la gare centrale et le Parlement européen nécessite un changement entre deux lignes de tram. Il semble réellement incompréhensible aux usagers que cette desserte n'existe pas. Une telle amélioration constituerait un signal positif envoyé à l'ensemble des acteurs concernés, y compris aux nombreux investisseurs concernés par le nouveau quartier d'affaires en projet.

- d'autre part, parmi nos interlocuteurs, les usagers des transports en commun ont fait état de leur souhait de disposer d'un **titre de transport unique valable sur le réseau urbain pendant la durée de chaque session**, essentiellement pour des raisons pratiques. La Compagnie des transports de Strasbourg offre une gamme diversifiée de tarifs pour un ou plusieurs jours au profit des familles, de différentes catégories d'usagers et des groupes ou encore des billets spécifiques pour les week-ends, mais aucune formule ne correspond aux besoins des usagers concernés par les sessions du Parlement européen.

Un tel "**pass Parlement européen**" spécifique, valable pour la durée des sessions (du lundi ou jeudi) sur l'ensemble du réseau serait grandement apprécié.

Bien que certains parlementaires et assistants regrettent la suppression de la gratuité des transports pendant les sessions, il ne s'agit pas ici de défendre le principe d'une tarification privilégiée, mais simplement de faciliter et d'encourager l'utilisation des transports urbains par ces usagers occasionnels. Une telle mesure permettrait par ailleurs d'informer les Strasbourgeois que les transports en commun ne sont pas gratuits pour les parlementaires, comme beaucoup le croient.

- Par ailleurs, **le service de taxis connaît des insuffisances** pendant les sessions plénières. Une table ronde associant les autorités et les professionnels devrait permettre de traiter les problèmes quantitatifs (nombre de licences, tarification) et qualitatifs.

Recommandations concernant les transports intra-muros :

- mise en œuvre d'une **liaison directe entre la Gare centrale et le Parlement européen** (réseau ferré existant)
- création d'un billet spécifique **« Pass Parlement européen »** valable pendant la durée de sessions plénières.
- convoquer une table ronde entre les autorités et les professionnels pour **améliorer le service de taxis** pendant les sessions plénières, en traitant les problèmes quantitatifs et qualitatifs.

3.2 Hébergement : capacités ; tarifs (en particulier pour les assistants), qualité de l'accueil

Au cours de nos entretiens, l'hébergement à Strasbourg a été le point le plus fréquemment mentionné comme source de difficultés par l'ensemble de nos interlocuteurs, toutes catégories confondues. L'analyse des nombreuses critiques exprimées permet de distinguer deux causes principales de mécontentement : **les difficultés à se loger à des prix acceptables à Strasbourg pendant les sessions et la qualité contestable des services dans les hôtels.**

- les difficultés à se loger à des prix acceptables pendant les sessions

La problématique est double. D'une part, la capacité d'hébergement de la ville de Strasbourg est trop importante pendant une grande partie de l'année, hors marché de Noël ou événements particuliers (par exemple, les congrès, les tournois sportifs, les manifestations importantes comme le futur Forum mondial de la démocratie,...) et en dehors des sessions parlementaires (Parlement européen et Conseil de l'Europe). D'autre part, pendant ces périodes de très forte affluence, les **capacités hôtelières** notamment d'établissements de catégorie moyenne à tarifs raisonnables et la **diversité de l'offre sont insuffisantes** pour satisfaire l'ensemble des visiteurs.

Les parlementaires s'estiment victimes, à tort ou à raison, du système et considèrent qu'ils paient le prix fort pour assurer l'équilibre financier de l'hôtellerie strasbourgeoise, alors qu'ils représentent une clientèle fidèle. Certains expliquent en effet que, hors session parlementaire, le prix moyen d'une chambre à Strasbourg n'a pas augmenté sur les cinq dernières années, alors qu'il aurait été multiplié par 1,5 pendant les semaines de sessions.

Selon les explications fournies par les hôteliers, deux éléments justifient ces pratiques, d'une part la nécessité d'amortir les nouvelles constructions hôtelières des 10 dernières années, d'autre part une pratique tarifaire qui privilégie les périodes de faible affluence, conformément aux pratiques de la profession.

Un hôtelier est un chef d'entreprise. Les hôteliers mettent naturellement à profit les périodes de forte affluence pour appliquer le tarif affiché, à Strasbourg comme dans toutes les autres villes, y compris Bruxelles, connaissant un taux de fréquentation élevé à l'occasion d'événements importants (Congrès, Festivals,...). Pour la plupart d'entre eux, la bonne gestion commande de ne pas accorder de réduction lorsque le taux de remplissage atteint plus de 90%, comme l'explique un gérant d'hôtel strasbourgeois : *« Il n'y a pas d'augmentation des prix durant les périodes de fortes affluences, sessions plénières, marché de Noël, congrès ou autres, mais des réductions parfois conséquentes durant les périodes plus creuses en termes de fréquentation ».*

Cependant, plusieurs parlementaires interrogés par l'AEJE estiment que **l'insuffisance croissante des chambres à prix acceptables**, limite à la fois considérablement la concurrence en termes de prix, et provoque une hausse des tarifs dans les hôtels de luxe, les seuls disposant de chambres disponibles, notamment en cas de réservation tardive. Certains estiment avoir constaté des augmentations de l'ordre de 50% pendant les sessions plénières et relevé, qu'en comparaison d'une chambre similaire dans un hôtel de la même enseigne dans une autre ville, les prix pratiqués à Strasbourg pendant les sessions sont fréquemment plus élevés.

La perception de pratiques tarifaires jugées abusives, à Strasbourg, nuit considérablement à l'image de la ville et à la qualité de l'accueil que sont en droit d'attendre les parlementaires.

Même ceux d'entre eux qui fréquentent régulièrement le même établissement, et réservent leur chambre à l'avance, pour toutes les sessions, se plaignent de hausses de tarifs importantes, d'une année à l'autre.

Enfin, il est nécessaire de rappeler quelques données. Les Députés européens ont une enveloppe d'indemnités journalières de 290€ (logement et repas) contre 120 à 160€ pour les assistants parlementaires. **Les principales victimes de cette situation sont très clairement les assistants parlementaires.** Il est très difficile, avec les prix affichés à Strasbourg durant les sessions, de se nourrir et de se loger correctement avec cette indemnité. C'est pourquoi, chaque mois, nous pouvons observer un **phénomène de « délocalisation » de plus en plus important au profit d'hôtels situés en Allemagne, à Kehl ou légèrement plus loin.** C'est ainsi qu'une assistante parlementaire développe « *En Allemagne, les prix sont honnêtes et le service est irréprochable. A Strasbourg, c'est trop cher et le service déplorable. Je recommande à chacun de dormir en Allemagne. Pour l'instant, je n'ai pas entendu un seul collègue quitter un hôtel allemand pour revenir à Strasbourg.* »

La qualité des services dans les hôtels

Aux critiques récurrentes concernant la capacité et les tarifs hôteliers, s'ajoutent de nombreuses remarques sur la **faible qualité des services et en particulier de l'accueil dans les hôtels.** Selon la plupart de nos interlocuteurs, la notion de service « *n'existerait plus dans une grande majorité d'hôtels strasbourgeois* ». Ce qui faisait à une certaine époque le charme des sessions strasbourgeoises, que ce soit dans les hôtels, les restaurants ou les commerces est aujourd'hui inexistant, comme le montrent les témoignages suivants.

Selon un assistant parlementaire français, « *Certains strasbourgeois nous traitent régulièrement de privilégiés, mais dans les hôtels, nous ne sommes ni privilégiés, ni des clients, nous sommes des numéros, des « boulets » selon certains gérants d'hôtels qui n'hésitent pas à nous le dire. Des boulets qui leur rapportent beaucoup ... Beaucoup trop ! Et encore, je suis français, je vous laisse imaginer leur comportement avec des parlementaires ne parlant pas notre langue. Une catastrophe !* ». Un fonctionnaire européen témoigne : « *Nous venons de recevoir la nouvelle tarification des hôtels pour Strasbourg en 2012. Certains hôtels ont eu le culot d'augmenter de 20% par rapport au prix 2011, avec une augmentation moyenne entre 2 et 3%... C'est dramatique ! Les parlementaires voyagent régulièrement. Lorsqu'ils vont dans un établissement franchisé à Strasbourg et qu'ils paient 150€ la nuit, alors qu'en temps normal, ailleurs en France ou à l'étranger, dans un établissement de la même enseigne, c'est 100€, ils estiment, à juste titre, qu'il y a un problème. Sans compter le service proche de 0 à Strasbourg. Nous n'attendons pas à être traités comme des rois, simplement comme des clients. Ici, ce n'est pas le cas. Je n'ai jamais rencontré ce problème ailleurs dans le monde !* ».

Au cours de nos échanges avec différents hôteliers, nous avons été surpris de constater que nombre d'entre eux sont persuadés que le siège du Parlement est un acquis définitif qu'il n'est pas nécessaire de défendre, comme le montre ce témoignage d'un gérant d'hôtel « *Vous savez, cela fait de longues années déjà qu'une fois de temps en temps, il y a un buzz autour de ce siège. Maintenant, je peux vous*

rassurer, soyez réalistes, il y a des traités dans lesquels est mentionné noir sur blanc le siège de Strasbourg. Autrement dit, ces clients qui se plaignent régulièrement, ont été, sont et seront obligés de venir à Strasbourg une fois par mois. Déjà que les sessions ont été raccourcies ... » Ce type de déclaration n'est pas nécessairement représentative, mais porte préjudice à l'ensemble de la profession et à l'image de la ville. Elle révèle également un déficit d'échanges et d'informations de part et d'autres, entre le Parlement européen et les acteurs économiques de Strasbourg. Ces derniers constatent que les sessions ont été raccourcies, et ont parfois un a priori négatif, sans être informés de la réalité de la situation. Pour leur part, les parlementaires ne sont pas complètement informés de l'ensemble des offres et prestations proposées. L'AEJE a ainsi constaté qu'en dehors du Centre de Strasbourg, de beaux hôtels qui augmentent peu leur tarif (- de 10%), conservent des disponibilités pendant les sessions.

Pour traiter ces différents points, les capacités, les tarifs et l'accueil, et comme la ville de Strasbourg l'avait envisagé, **L'AEJE propose d'organiser une table ronde avec les différents acteurs concernés** : hôteliers, ville de Strasbourg, représentants des députés européen, des assistants parlementaires et des fonctionnaires **pour d'une part améliorer l'information réciproque, d'autre part identifier les moyens de résoudre les difficultés rencontrées.**

L'AEJE estime que l'objectif de ces échanges pourrait être **d'élaborer en concertation une « Charte qualité » et de proposer aux hôteliers qui le souhaitent d'y adhérer.** Celle-ci se traduirait par l'attribution d'un **label spécifique « Parlement européen »** ou plus largement pour l'accueil de clients fréquentant les institutions européennes, et pourrait contenir un certain nombre d'engagements, notamment en termes de tarifs et de révision, de qualité d'accueil et d'informations à destination du Parlement européen.

Ce label permettrait de distinguer, y compris hors sessions parlementaires, les établissements soucieux de se conformer aux prescriptions de cette Charte.

L'AEJE, au cours de sa longue enquête, a recueilli quelques suggestions qui pourraient être soumises au débat dans ce cadre : établir un plafond pour les tarifs par rapport à la moyenne de l'année, offrir en relation avec les services de la Ville une pochette d'accueil contenant par exemple le calendrier des activités culturelles et sociales pendant la session - voire des titres de transports pour l'intégralité de la session, suivant l'exemple des Nations-Unies à Genève. En effet, la suppression il y a quelques années de la gratuité dans les transports en commun de Strasbourg a été perçue par les députés comme un signal négatif : « Vous n'êtes plus les bienvenus ».

Enfin, **s'agissant du cas particulier des assistants parlementaires et des stagiaires**, il conviendrait d'examiner les solutions spécifiques les concernant : répertorier les hôtels ou Apart Hôtels, à Strasbourg et à proximité en France et en Allemagne, qui correspondent à leur moyens, ou qui sont prêts à les accueillir de façon privilégiée.

Par ailleurs, s'agissant d'une solution plus structurelle, la modernisation du Parc des Expositions et la rénovation du Palais des Congrès doteront Strasbourg d'instruments aptes à accueillir de grands événements et des rencontres internationales de haut niveau, comme le Sommet de l'OTAN en avril

2009, et le Forum mondial pour la démocratie à venir. Le développement économique qui sera induit par ces investissements devrait aussi permettre aux hôteliers de lisser leur activité et les prix pratiqués.

Recommandations concernant l'hébergement

- organiser une série de **tables-rondes** entre les différentes parties (responsables d'établissements hôteliers et les différentes catégories de clients fréquentant Strasbourg pendant les sessions plénières) pour identifier les difficultés rencontrées de part et d'autre et rechercher les solutions appropriées.
- concrétiser le projet de la ville de Strasbourg de créer une « **Charte de qualité hôtelière** » pour promouvoir un service adapté en termes de capacités, d'accueil et de tarifs.
- envisager la création d'un « **label Parlement européen** » pour les établissements qui signeraient et respecteraient cette Charte, ainsi qu'un site internet référençant toutes les offres.

3.3 Conditions de travail

Une autre série de critiques concerne les conditions de travail.

La majorité des acteurs rencontrés estime bien volontiers que **la qualité de travail est nettement meilleure à Strasbourg qu'à Bruxelles**, à l'instar de cette députée européenne d'Europe centrale « *à Strasbourg, nous avons l'impression de venir en congrès, en séminaire de travail, une vraie bouffée d'oxygène* ».

En premier lieu, une majorité des personnes interrogées apprécie la **qualité de l'environnement de travail et la convivialité des lieux à Strasbourg**, sans équivalent à Bruxelles : le rassemblement, pendant une période limitée et en un seul lieu, de tous les acteurs (parlementaires, assistants, responsables des Etats et de la Commission européenne, experts, lobbyistes, journalistes) permet de faciliter considérablement les échanges et les contacts qui ne peuvent avoir lieu dans les mêmes conditions et de façon spontanée à Bruxelles.

Est également appréciée à Strasbourg par opposition à Bruxelles, **la sécurité des locaux** et des personnes. Sont régulièrement déplorés à Bruxelles, des vols d'effets personnels, des agressions, l'intrusion de personnes étrangères ou les pannes techniques fréquentes.

Pour exemple, le 19 septembre 2011, l'ensemble du quartier abritant les Institutions européennes à Bruxelles et ses abords immédiats étaient privés d'électricité suite à un incendie dans une cabine haute tension. Le Parlement européen a été paralysé et son personnel évacué, avec difficulté. Chacun a alors pu se rendre compte des carences du dispositif de sécurité au sein du Parlement européen de Bruxelles en cas d'alerte. Une députée européenne développe : « *L'alarme n'a pas fonctionné, les portes de secours, fonctionnant à l'électricité, étaient bloquées et aucune information n'a été transmise par les services de sécurité en vue de l'évacuation. Seules les informations circulant entre le personnel ont permis l'évacuation du bâtiment. De plus, aucun dispositif n'était prévu afin d'aider les handicapés* ».

Autre sujet mentionné : le nombre limité, à Strasbourg, de lobbyistes et représentants d'intérêt est également perçu comme un atout par certains parlementaires, comme l'atteste ce témoignage révélateur d'un député européen adepte du franc-parler « *A mes yeux, c'est une réelle plus-value de Strasbourg de ne pas avoir de lobbyistes. Cela nous permet de ne pas être dérangé toutes les 10 minutes et de nous consacrer pleinement à notre travail, d'utiliser cette fonction de député européen tel que les citoyens l'attendent de nous. Cela vaut également pour tous les cocktails qui se déroulent en permanence à Bruxelles !* »

Toutefois, au rang des critiques, **l'offre trop limitée d'espaces de travail reste l'objet des principales critiques.** Un de nos interlocuteurs résume ainsi sa perception : « *Si Strasbourg nous proposait des bureaux aussi spacieux qu'à Bruxelles, je peux vous garantir que même les plus extrémistes des anti-Strasbourg seraient obligés de reconnaître une qualité et des conditions de travail infiniment meilleurs à Strasbourg qu'à Bruxelles, sans même parler de l'insécurité, véritable fléau bruxellois au quotidien* ».

En effet, chaque député européen ne dispose à Strasbourg que d'un petit bureau qu'il doit partager avec son ou ses assistants parlementaires. Il lui est dès lors impossible de recevoir plus d'une personne.

S'agissant de la politique immobilière et donc des conditions de travail, Strasbourg stagne, pendant que la situation Bruxelles s'améliore jour après jour. La vitesse d'acquisition de locaux est très différente entre Bruxelles et Strasbourg. **Les parlementaires européens demandent avec insistance l'extension des locaux à Strasbourg,** à l'instar de Bruxelles et Luxembourg.

L'un d'eux précise : « *Tout le monde préfère Strasbourg, pour sa qualité de vie, sa propreté, sa sécurité, ses bons restaurants. Que Strasbourg pense simplement à évoluer, à ne pas se contenter de ses atouts ...* ». Un autre reprend « *A Strasbourg, il faut investir de manière urgente dans les bâtiments. L'achat du bâtiment B du Conseil de l'Europe [l'acte d'achat a été signé début décembre 2011] est un élément extrêmement favorable, une bonne décision, mais insuffisante pour concurrencer la folle politique immobilière de Bruxelles.* »

Il faudrait impérativement négocier l'acquisition ou la location d'espaces supplémentaires au sein du Parc des Expositions proche, comme cela est prévu dans le projet Wacken adopté par la ville de Strasbourg.

Par ailleurs, d'autres critiques ne semblent pas recevables, comme celles faites à l'encontre du transport, pour les sessions plénières, de tonnes de documents entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg, fustigé par les anti-Strasbourg comme le symbole de ce qu'ils nomment le « Strasbourg Circus ». A ce propos, plusieurs témoignages démontrent que les parlementaires se voient systématiquement affecter leurs cantines, même sans aucun besoin, mêmes vides.

Une réglementation interne au Parlement européen permettrait d'en réduire le nombre et de réaliser d'importantes économies. Au cours de nos entretiens, certains députés européens comparent le fonctionnement de l'Union européenne à celui de grandes multinationales et se demandent régulièrement pourquoi ces dernières fonctionnent très bien, en siégeant aux quatre coins du monde,

pendant que le Parlement européen n'arrive pas à trouver la formule adéquate avec uniquement trois lieux de travail, séparés en tout et pour tout de 431 kilomètres !

En 2012, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ont fait leur preuve depuis plusieurs années. Ces multinationales les utilisent quotidiennement et ont réussi à abaisser de manière spectaculaire leur frais de fonctionnement, tout ayant à la fois leurs sièges à Pékin, New-York et en Europe ! Elles ont notamment très largement recours au transfert dématérialisé de documents. Le Parlement européen doit se fixer pour objectif immédiat de promouvoir l'utilisation des NTIC pour réduire encore davantage le transport de fret (coûteux en moyens financiers et polluant) et pour éviter au maximum les désagréments causés aux parlementaires par les transferts physiques de documents.

Enfin, de nombreux parlementaires se plaignent de ne pas avoir la **possibilité de recevoir des groupes de visiteurs à Strasbourg**, comme ils le font à Bruxelles, faute de disposer des moyens financiers ouverts par le Secrétariat général du Parlement européen. Plusieurs parlementaires ont évoqué cette question et réclamé « l'ouverture d'un registre », procédure qui leur permettrait d'accueillir à tout moment les groupes d'étudiants, d'élus, de citoyens. Cette question maintes fois posée, reste pour l'heure sans réponse.

Recommandations concernant les conditions de travail

- maintenir le haut niveau de sécurité ressenti à Strasbourg, bien supérieur à celui constaté à Bruxelles
- favoriser la politique d'extension immobilière pour répondre aux besoins des députés et assistants, comme cela a été fait récemment avec l'acquisition du bâtiment B du Conseil de l'Europe
- réduire les moyens mis en œuvre pour le transport des documents entre Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg en tenant compte des besoins réels exprimés par les parlementaires
- permettre aux parlementaires d'inviter, les groupes de visiteurs à Strasbourg à tout moment et dans les mêmes conditions qu'à Bruxelles (registre de défraiement)

3.4 Accueil

De nombreux parlementaires sont demandeurs d'un **service d'accueil adapté** et ciblé, dans plusieurs domaines.

- En terme d'accueil, de communication interne et de relais, la ville dispose de deux bureaux d'informations (Strasbourg.eu) dans les locaux du Parlement européen. De nombreux interlocuteurs ont vanté le professionnalisme et l'efficacité de ce personnel, qui offre un service de qualité pour faciliter et améliorer le séjour de chacun. Malheureusement, il n'est pas dans leurs attributions de régler les problèmes fondamentaux : accessibilité, hébergements, conditions de travail. Les parlementaires déplorent également le nombre insuffisant de ces personnels.

- de nombreux parlementaires, principalement non-Français, émettent le souhait de **voir améliorer les contacts avec les élus locaux et les autorités locales à Strasbourg**. De tels liens et contacts réguliers leur permettraient de faire part de leur perception du siège, de leurs remarques et critiques, de proposer des alternatives et de mieux comprendre les contraintes et les projets envisagés. Même les parlementaires favorables à Strasbourg soulignent la nécessité d'organiser ces rencontres sur une base plus régulière.

- Enfin, une grande majorité des interlocuteurs rencontrés estime être mal informée en amont des différentes **activités et manifestations culturelles, sociales et artistiques** susceptibles d'agrémenter leur séjour à Strasbourg. Ils sont nombreux à reconnaître et apprécier l'histoire, la culture de Strasbourg et son dynamisme, mais trop peu sont en mesure d'en profiter faute d'informations. Ils estiment ne pas avoir le temps de faire les démarches nécessaires pour s'informer, et souhaiteraient une **aide logistique**. Ils comparent fréquemment cette situation avec Bruxelles où ils sont constamment sollicités, que ce soit sur l'aspect culturel, historique et divertissements de la ville, mais également par le biais de la multitude d'évènements sociaux (conférences, débats, présentations) proposés quotidiennement.

- Au titre des liens entre la ville de Strasbourg et le Parlement européen, de nombreuses actions conjointes sont réalisées, comme la remise annuelle du Prix Sakharov, la Fête de l'Europe, les journées portes ouvertes. Ces liens pourraient se concrétiser formellement par une **Convention pour approfondir le partenariat, sur l'exemple de la Convention conclue entre la ville et le Conseil de l'Europe en mai 2010**. Dans cette perspective, Strasbourg et le Parlement pourraient également s'associer pour concrétiser le projet de créer un « Lieu d'Europe » à proximité du quartier européen, avec pour intérêt commun de faire découvrir l'Europe aux citoyens, notamment aux groupes de visiteurs invités par les parlementaires, y compris en dehors des sessions plénières.

Recommandations concernant l'accueil des parlementaires

- améliorer les informations à la disposition des parlementaires et autres visiteurs se rendant à Strasbourg par la mise en place d'un réseau d'informations servant l'ensemble des parlementaires, assistants et fonctionnaires présentant toutes les offres de manifestations et d'activités culturelles, artistiques et sociales se déroulant pendant les sessions plénières, avec des partenaires tels que l'office de tourisme, la Région Alsace, et les différents acteurs privés, avec la mise en place d'un site internet dédié. Favoriser et systématiser les échanges et rencontres entre les autorités locales et les parlementaires.
- conclure une convention entre la ville de Strasbourg et le Parlement européen pour développer les partenariats existants et les actions conjointes, sur le modèle de celle conclue avec le Conseil de l'Europe en 2010.
- concrétiser le projet de création d'un « Lieu d'Europe » destinés aux citoyens et notamment aux groupes de visiteurs invités par les parlementaires.

✘

✘

ANNEXE 1

Les neuf idées reçues de Bernd POSSELT, mars 2010

Why should the European Parliament in Strasbourg be reinforced ?

1) Strasbourg est une question de prestige pour la France

Strasbourg est avant tout le résultat d'un demi-siècle de travail parlementaire européen, autour de la création de la Cour Européenne des Droits de l'Homme puis par les activités du Parlement européen de 1958 à 1979, avant que celui-ci ne prenne les plus importantes décisions politiques lors des sessions plénières.

2) Strasbourg est le symbole obsolète de la réconciliation franco-allemande

La réconciliation franco-allemande est devenue au fil du temps un modèle dans son genre. Lech Walesa a exprimé en 2004 son amour pour Strasbourg, une ville symbole selon lui de paix et de liberté pour l'ensemble du continent européen.

3) Strasbourg est le second siège du Parlement européen

Durant plusieurs décennies, le travail parlementaire était partagé entre Strasbourg et Luxembourg. Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que Bruxelles est devenu un lieu plus commun des activités parlementaires.

4) Le siège de Strasbourg est responsable d'un coûteux « travel circus »

Intellectuellement, il est extrêmement malhonnête d'imputer à Strasbourg ces dépenses. Les coûts additionnels proviennent en réalité des mini-sessions tenues à Bruxelles qui contraignent par exemple les députés de Chypre et de Malte à réaliser de coûteux voyages. Un allongement de la durée des sessions plénières sur une semaine permettrait par ailleurs de réduire ces coûts.

5) Une politique immobilière irresponsable est menée à Strasbourg

Le Parlement européen a acheté son bâtiment de 188 000 mètres carrés en 2004 pour la somme de 446,5 millions d'euros. En comparaison, le bâtiment Paul Henri Spaak à Bruxelles comprenant 80 000 mètres carrés et une salle plénière moins grande a, quant à lui, coûté 600 millions d'euros. Les investissements nécessaires pour concentrer l'ensemble du travail du Parlement à Strasbourg pourraient ainsi être aisément financés en vendant une partie des bâtiments de Bruxelles.

6) Les immeubles de Strasbourg sont vides en dehors des sessions plénières

Les immeubles sont visités par 100 000 personnes entre les sessions plénières, en addition de 10 000 étudiants grâce à l'Euroscola programme.

7) Strasbourg n'est pas facilement accessible

Strasbourg est situé au cœur d'un carrefour européen de transports ferroviaires et autoroutiers. Bientôt à 1h40 de Paris et 4h de Londres, la ville sera en 2015 le centre du réseau ferroviaire européen avec des connexions uniques vers Budapest, Munich, Vienne ou encore Bratislava.

8) Pour être efficace, le Parlement européen devrait être situé près de l'exécutif, à Bruxelles

A Bruxelles, le Parlement appartient davantage à la catégorie "autre", à côté du siège de l'OTAN, du Conseil Européen et de la Commission Européenne. Sa visibilité est bien meilleure à Strasbourg.

9) L'élimination du siège de Strasbourg permettrait de promouvoir l'Europe et la rendrait populaire

Une déficiente visibilité de la démocratie parlementaire suite à l'abandon du siège du Parlement de Strasbourg nuirait considérablement à l'image de l'Union Européenne, détruisant la symbolique tant déterminante des lieux européens.

ANNEXE 2

*Les sièges des institutions et des organes de l'union européenne
(tel que fixés par le protocole (n°6) annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le
fonctionnement de l'Union européenne)*

(source : Rapport de l'Assemblée nationale française présenté par M. Christophe Caresche⁶)

Strasbourg

Parlement européen

Bruxelles

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

Comité économique et social

Comité des régions

Sessions additionnelles et commissions du Parlement européen

Luxembourg

Cour de justice de l'Union européenne

Cour des comptes

Banque européenne d'investissement

Secrétariat général du Parlement européen et ses services

Sessions d'avril, juin et octobre du Conseil de l'Union européenne

Divers services de la Commission européenne (Eurostat, traductions, etc.)

Francfort

Banque centrale européenne

La Haye

Office européen de police (Europol)

*Implantation des agences de l'Union européenne
(par pays)*

Allemagne

Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)

Autriche

⁶ Rapport sur la proposition de résolution européenne relative à la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg. Avril 2012

Agence européenne des droits fondamentaux (FRA)

Belgique

Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)

Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)

Agence européenne de défense (EDA)

Autorité européenne de surveillance GNSS (GSA)

Agence exécutive pour la recherche (REA)

Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (CER)

Réseau transeuropéen de transport Agence exécutive (TEN-T EA)

Danemark

Agence européenne pour l'environnement (EEA)

Espagne

Agence communautaire de contrôle des pêches (CFCA)

Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHIM)

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA)

Centre satellitaire de l'Union européenne (EUSC)

Entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion (Fusion for Energy)

Finlande

Agence européenne des produits chimiques (ECHA)

France

Office communautaire des variétés végétales (CVPO)

Agence ferroviaire européenne (ERA)

Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (ISS)

Grèce

Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)

Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)

Hongrie

Institut européen d'innovation et de technologie (IET)

Irlande

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)

Italie

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Fondation européenne pour la formation (ETF)

Lituanie

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

Luxembourg

Centre de traduction des organes de l'Union européenne (CdT)

Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC)

Pays-Bas

L'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (EUROJUST)

Office européen de police (EUROPOL)

Pologne

Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX)

Portugal

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)

Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA)

Royaume-Uni

Agence européenne des médicaments (EMA)

Collège européen de police (CEPOL)

Suède

Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (ECDC)

ANNEXE 3

Impact environnemental du siège du Parlement européen de Strasbourg

En tonnes de CO²

Analyse détaillée de l'évolution de l'empreinte carbone (pages 68 à 70 de la [Déclaration environnementale du Parlement européen](#). Mai 2011)

Flux d'émission STRASBOURG.	2006 t de CO ²	2010 T de CO ²	% de l'empreinte carbone totale Parlement	Evolution 2006-2010
ENERGIE CONSOMMEE				
Gaz naturel	2 443	1 487	1,3 %	- 45,90 %
Mazout	52	46	0	- 21,20 %
Chauffage et refroidissement urbains	0	0	0	NA
Electricité	3 392	0 (électricité verte à 100 %)	0	- 100 %
TRANSPORT DES MARCHANDISES : Fret interne entre les trois sites (sessions et courriers)	349	265	0,2 %	-
TRANSPORT DE PERSONNES				
Trajets bureau-domicile	43	55	0	+ 14,10 %
Déplacements à et de Strasbourg en voiture	1 967	1 957	1,8 %	- 11,50 %
Déplacements à et de Strasbourg en train	61	156	0,1 %	+ 127,50 %
Déplacements à et de Strasbourg en avion	1 175	233	0,2 %	- 82,40 %
TOTAL GENERAL STRASBOURG (émissions par équiv-employé)	9 482 (0,65)	4 199 (0,28)	3,6 %	- 55,70 % (- 56,90 %)
TOTAL GENERAL Parlement (émissions par équiv-employé)	114 713 (8,9)	110 919 (7,6)	100 %	- 3,30 % - 14,60 %

ANNEXE 4

Coût annuel du siège de Strasbourg

Extrait du document du secrétariat général du Parlement européen

REPLIES AND FOLLOW-UP TO THE DISCHARGE FOR 2010

(page 40)

- *What are the exact costs of using Strasbourg as seat of the Parliament, not including those costs due to a three site Parliament or if there was a single seat in Brussels?*

Les coûts annuels de l'infrastructure pour Strasbourg se chiffrent à 33,5 Mio. d'Euros; Les coûts supplémentaires opérationnels pour 12 sessions à Strasbourg par rapport à ces sessions à Bruxelles est de 18 Mio. d'Euros, soit un total de coûts spécifiques de Strasbourg de 51,5 Mio d'Euros. (pour les détails voir Annexe)

Coût annuel du siège de Strasbourg

Extrait du document du secrétariat général du Parlement européen

“REPLIES AND FOLLOW-UP TO THE DISCHARGE FOR 2010”**Costs of using Strasbourg as the seat of the EP (point 28.)****Siège du Parlement à Strasbourg****Estimation des coûts (€)****1. Coûts liés à l'infrastructure**

POSTE	INTITULÉ	2009	2010	Commentaires
2000/02	Loyers : Strasbourg	53.000	53.000	Parking Europe, coûts directement imputables à STR
2001/02	Redevances emphytéotiques	0	0	Bâtiments propriété du PE
2007/02	Aménagement des locaux : Strasbourg	14.268.000	8.655.000	coûts directement imputables à STR
2022/02	Nettoyage et entretien : Strasbourg	11.096.000	13.088.000	coûts directement imputables à STR
2024/02	Consommations énergétiques : Strasbourg	3.143.000	3.219.000	coûts directement imputables à STR
2026/02	Sécurité et surveillance des immeubles : Strasbourg	8.325.000	8.466.000	coûts directement imputables à STR
Total en EUR		36.887.000	33.481.000	

2. Coûts opérationnels des 12 sessions

POSTE	INTITULÉ	2009	2010	Commentaires
1004/01	Frais de voyages ordinaires (Membres)	19.744.000	19.139.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
1202	Heures supplémentaires rémunérées	156.000	160.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
1400	Autres agents	1.914.000	1.890.000	Estimation de 1.890.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
1402/01	Interprètes de conférence : Interprètes et opérateurs de conférence	33.192.000	33.192.000	Estimation de 1.080.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
1420/01	Prestations externes : traduction du compte-rendu in extenso	9.000.000	8.375.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
1654/03	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées : fonctionnement de la salle familiale installée dans les locaux de l'institution à Strasbourg	12.000	12.000	Estimation de 12.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
2140/11	Matériel et installations techniques : audiovisuel - matériel et installations techniques audiovisuels et de télécommunication des salles et locaux de presse à Bruxelles et Strasbourg (entretien et assistance)	963.000	1.040.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
2160/01	Transport des Membres à Strasbourg	1.580.000	1.691.000	Estimation de 320.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
2160/02	Transport des cantines à Strasbourg	120.000	120.000	Estimation de 70.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
2350/02	Télécommunications : Strasbourg	429.000	348.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)

POSTE	INTITULÉ	2009	2010	Commentaires
2360/02	Affranchissement de correspondance et frais de port : courrier à Strasbourg (frais postaux et frais d'acheminement par une société de coursiers)	15.000	20.000	Même niveau des dépenses indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
3000/01	Frais de missions du personnel : déplacements trois lieux de travail	13.826.000	14.736.000	Estimation de 9.900.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
4220/02	Assistance parlementaire: Assistants accrédités (Frais de missions)	1.850.000	4.790.000	Estimation de 4.790.000 € d'économie si la session se tient à Bruxelles
3242/01	Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques : publications, actions d'information, manifestations publiques	300.000	309.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
3248/01	Dépenses d'information audiovisuelle : coproduction et diffusion de programmes audiovisuels	3.120.000	3.213.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
3248/02	Dépenses d'information audiovisuelle : retransmission des séances plénières et réunions sur Internet	921.000	304.000	Dépenses identiques indépendamment du lieu de la session (STR/BRUX)
Total en EUR		87.142.000	89.339.000	en moyenne économie potentielle estimée de 1,5 Mio € par session sur les frais opérationnels si session à BRX

Remarques concernant l'évaluation:

Ce tableau retrace les coûts directement identifiables pour l'activité session à Strasbourg en 2009 et 2010. Par mesure de transparence, on peut rappeler que l'ensemble des immeubles a été acquis par le passé.